Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

7 JUILLET 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026 (SOIR)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement) 4

1.1 Question de Mme Jamila Ammi, intitulée «Risque de burn-out chez les étudiants» 4

1.2 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Apparition des écarts salariaux entre filles et garçons dès les jobs étudiants» 6

1.3 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Inquiétudes exprimées par Soralia sur la fragilisation du secteur associatif féministe» 8

1.4 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Rapport annuel 2025 d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances» 10

1.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Trajectoires d'inclusion et lutte contre les discriminations (intersectionnelles): rapport annuel 2025 d'Unia» 10

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement) 16

2.1 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Disparition, faute de financement, de la ligne d'écoute de prévention des violences sexuelles sur mineurs» 16

2.2 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Sécurité des jeunes lors des déplacements en stage» 19

2.3 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Nouvelle saison des camps» 20

2.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Écoles de devoirs: inégalités d'accès au soutien scolaire en période de mobilisations sociales pour l'enseignement» 23

2.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Avenir, pérennisation et déploiement du projet de service citoyen "Solidarcité"» 26

2.6 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Suivi du dossier de l'École de Clerheid et protection des mineurs accueillis» 28

2.7 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Droit à la connaissance des origines dans le cadre de la réforme de l'adoption» 31

2.8 Question de Mme Margaux De Re, intitulée «Réforme de l'adoption internationale» 31

2.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Requalification du service d'aide en milieu ouvert (AMO) Le Cap à Verviers et adéquation des moyens de l'aide à la jeunesse face à la crise du terrain» 36

3 Interpellation de Mme Margaux De Re, intitulée «Canicules dans les milieux d'accueil de la petite enfance» (article 78 du règlement) 40

4 Ordre des travaux 46

Présidence de M. Eddy Fontaine, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 18h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Jamila Ammi, intitulée «Risque de burn-out chez les étudiants»

Mme Jamila Ammi (PTB). – Un article récent du journal «*Le Ligueur*», repris par la RTBF, rappelle que le burn-out étudiant s'étend et qu'il n'est pas uniquement lié à des difficultés individuelles. Plusieurs facteurs structurels augmentent le risque d'épuisement psychologique chez les jeunes: les difficultés financières, le genre, le milieu social d'origine, la nécessité de cumuler études et emploi, ainsi que l'insécurité matérielle. Il s'agit d'un véritable problème de société et de nombreuses voix appellent à agir sur les conditions de vie et d'études plutôt que de renvoyer la responsabilité aux seuls étudiants.

Ce constat intervient alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit une réforme du minerval qui pourrait faire passer les droits d'inscription jusqu'à environ 1 200 euros pour près de 60 % des étudiants dès la rentrée 2026-2027. Cette hausse est dénoncée par plusieurs organisations étudiantes, qui estiment qu'elle risque d'accroître les inégalités sociales et d'obliger davantage de jeunes à travailler pour financer leurs études. D'un côté, les pouvoirs publics et les médecins reconnaissent que la précarité financière, le stress économique et la charge mentale constituent des facteurs majeurs de détérioration de la santé mentale des étudiants. De l'autre, les mesures envisagées pourraient augmenter la pression financière pesant sur une partie d'entre eux.

Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous que, d'un côté, on reconnaisse officiellement que les difficultés financières favorisent le burn-out étudiant et que, de l'autre côté, on augmente le coût des études pour de nombreux jeunes? Quelles mesures comptez-vous prendre pour prévenir et guérir les troubles de santé mentale auxquels de nombreux étudiants risquent d'être confrontés en raison du cumul études et travail?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, la ministre-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur vous a déjà longuement expliqué les raisons qui ont amené le gouvernement à indexer dorénavant le minerval, ainsi que la manière dont cela allait s'opérer. L'objectif du gouvernement est et reste de préserver les personnes les

plus vulnérables, notamment en maintenant le statut de boursier et en prévoyant des taux intermédiaires, qui visent à assurer un accès équitable aux études.

Accompagner les étudiants et étudiantes en matière de santé mentale est également essentiel. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des aides sont déjà disponibles et rendues publiques sur le site aides-etudes.cfwb.be et les conseils sociaux sont les portes d'entrée pour obtenir de l'aide. Notez également qu'il existe une convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le SPF Santé publique relative aux soins psychologiques de première ligne, à travers les réseaux de santé mentale. Cette convention peut être activée par chaque établissement d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. De plus, à la demande de mon administration, le SPF Santé publique a présenté le 26 juin le dispositif dans le cadre de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) afin d'informer les parties prenantes de la manière dont cette convention peut être activée par les uns et les autres. Mon administration examine, sur la base des échanges tenus, la meilleure manière d'accompagner ces étudiants et étudiantes, concernant à la fois le suivi, les échanges de bonnes pratiques, ainsi qu'à travers une meilleure communication, ciblée à leur intention.

Enfin, je rappelle que les mutuelles remboursent les soins de santé mentale, prenant en charge une partie ou l'entièreté du coût de certains de ces soins. L'aide sociale fournie par les CPAS peut également concerner les soins de santé, dont la santé mentale. Il est important d'insister sur ce point, car je pense que cette réalité est souvent méconnue.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, vous parlez d'aide supplémentaire, mais les conseils sociaux des établissements disent déjà qu'ils n'ont pas les moyens d'aider tous les jeunes. On sait que la santé mentale des jeunes est catastrophique. Ce n'est pas moi qui le dis, mais bien différentes études et je pense que vous ne contesterez pas ce constat.

À cette souffrance s'ajoutent aussi les inégalités sociales, la précarité, le lieu de vie, les discriminations liées au genre et les difficultés financières. Et comme si cela ne suffisait pas, on impose à minerval à 1 200 boules à 60 % des étudiants! Ces jeunes vivent déjà avec le stress, l'angoisse et la peur de ne pas y arriver. Beaucoup sont obligés de jober pour payer leurs études, leur logement ou simplement pour pouvoir manger!

Des étudiants m'ont confié qu'à partir du 15 du mois, si pas avant, ils n'ont plus les moyens. Ils vivent avec des paquets de nouilles à 30 centimes pour tenir jusqu'à la fin du mois. Voilà la réalité de nombreux jeunes! Pendant ce temps, certains trouvent normal de dépenser 160 000 boules pour des déjeuners-causeries au Canada!

Tant que vos politiques et vos réformes fabriquent la précarité, elles fabriqueront de l'angoisse. Alors que l'on sait que l'augmentation du minerval va engendrer de l'angoisse et du stress chez les étudiants, je me demande où se situe la prévention dans la santé mentale alors qu'elle figure pourtant dans votre Déclaration politique communautaire! Concrètement, vous faites les poches des étudiants et vous ne faites rien pour les aider!

1.2 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Apparition des écarts salariaux entre filles et garçons dès les jobs étudiants»

Mme Leila Agic (PS). – Une récente analyse RH de Securex met en lumière un constat interpellant. L'écart salarial entre les femmes et les hommes apparaît déjà dès les premiers jobs étudiants. Selon cette analyse, un étudiant jobiste gagne en moyenne 29 cents de plus par heure qu'une étudiante, après correction des facteurs d'âge, de statut et de secteur.

Si cette différence peut sembler limitée, elle montre surtout que les inégalités de genre se construisent tôt et dès les premières expériences professionnelles. Cet écart ne s'explique pas par une différence de rémunération à poste égal, mais par le fait que les étudiantes et les étudiants n'occupent pas les mêmes fonctions. Les jeunes hommes seraient davantage orientés vers des postes plus rémunérateurs ou à responsabilités, tandis que les jeunes femmes se retrouveraient plus souvent dans des fonctions moins valorisées.

Ce constat renvoie donc à des mécanismes bien connus: stéréotypes de genre, biais de recrutement, autocensure et répartition genrée des tâches. Le fait que ces mécanismes apparaissent avant même l'entrée réelle sur le marché du travail est particulièrement préoccupant.

Monsieur le Ministre, quelle appréciation faites-vous de l'analyse de Securex qui montre que les écarts entre filles et garçons apparaissent déjà au cours des premiers jobs étudiants? Votre Stratégie «Genre et droits des femmes» prévoit des actions de sensibilisation destinées aux jeunes. Comment comptez-vous vous y prendre pour que ces actions abordent aussi les premières expériences professionnelles, notamment les jobs étudiants, les choix de fonction et l'accès à des postes plus rémunérateurs?

Quels contacts envisagez-vous de prendre avec les acteurs concernés, notamment les employeurs, les services d'orientation, les organisations de jeunesse ou les interlocuteurs sociaux, afin de prévenir les biais de recrutement et la répartition genrée des tâches, et ce, dès les premiers emplois? Enfin, comment cette problématique sera-t-elle intégrée dans l'instauration de vos politiques, en concertation avec les autres ministres compétents en matière d'enseignement, de jeunesse et d'emploi?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, les constats établis par l'étude que vous

mentionnez sont en effet interpellants. Ils ne révèlent pas une différence de rémunération à fonction égale, mais bien une répartition différenciée des jeunes femmes et des jeunes hommes selon les fonctions qu'elles et ils occupent.

Cette situation renvoie à des enjeux plus larges liés aux stéréotypes de genre, à l'orientation scolaire et professionnelle ainsi qu'aux représentations sociales qui influencent les choix et les trajectoires des jeunes. À cet égard, la Stratégie «Genre et droits des femmes» pour la période 2026-2029 consacre un axe prioritaire à la transformation des normes sociales et à la déconstruction de ces stéréotypes. Elle rappelle que les stéréotypes de genre influencent les comportements, les orientations scolaires et professionnelles ainsi que les perspectives de carrière. Elle précise en outre que ces stéréotypes contribuent à la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

En outre, notre Stratégie prévoit notamment des actions de sensibilisation destinées aux jeunes afin de déconstruire les stéréotypes, de promouvoir l'égalité de genre et de prévenir les discriminations. Ces actions, qui pourront se traduire à travers des campagnes, visent à renforcer l'esprit critique des jeunes face aux normes sociales et à favoriser une plus grande diversité des parcours scolaires et, bien sûr, professionnels.

La Stratégie comporte également un objectif visant à encourager la participation des filles et des femmes dans les filières STEAM (*Science, technology, engineering, arts and mathematics*). Elle souligne que le choix d'orientation demeure fortement marqué par des représentations genrées qui se construisent dès le plus jeune âge et qui ont, ensuite, des répercussions sur l'accès à certains secteurs d'activité et à certaines fonctions.

Dans cette perspective, les politiques d'orientation, d'éducation et de sensibilisation constituent des leviers essentiels pour lutter contre les mécanismes conduisant à une répartition genrée des emplois, y compris lors des premières expériences de travail. Je rappelle toutefois que les politiques d'emploi, les relations de travail, les instruments permettant d'agir directement sur le marché du travail et les pratiques de recrutement relèvent d'autres niveaux de pouvoir.

Pour ce qui est de la Wallonie, la Stratégie «Genre et droits des femmes» identifie le ministre wallon de l'Emploi comme l'opérateur compétent pour les objectifs relatifs à la participation égale dans les secteurs de l'économie. Pour ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre action se concentre principalement sur l'enseignement, la jeunesse, l'orientation, la sensibilisation et la lutte contre les stéréotypes.

Notre Stratégie «Genre et droits des femmes» a été lancée dans le cadre d'une réunion de type *kick off*, réunissant le comité de pilotage en Fédération Wallonie-Bruxelles et le groupe interdépartemental de coordination de la Wallonie. Toutes leurs équipes se sont réunies le 21 mai dernier. Les fiches de mesures

opérationnelles, précisant les actions à mettre en œuvre, et les indicateurs de suivi sont en cours de finalisation. Une réunion de suivi est déjà prévue en novembre prochain pour faire le point sur l'état d'avancement des différentes mesures. C'est dans ce cadre que seront précisées les modalités concrètes de mise en œuvre des objectifs stratégiques et les articulations nécessaires avec les missions dans les domaines de l'enseignement, de la jeunesse et de l'emploi.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éléments. Nous sommes tous interpellés en constatant que, finalement, ces différences sont présentes dès les premiers jobs étudiants. Dans le cadre des opérations de sensibilisation et d'information, il serait opportun de pousser les jeunes filles à postuler à des jobs étudiants auxquels elles n'ont pas le réflexe de penser. Cela peut être intéressant et c'est pleinement dans votre champ de compétence.

La compétence de l'emploi est certes régionale. Toutefois, à l'instar de Mme Lescrenier, vous apportez souvent ici des éléments relatifs à la Région wallonne pour grossir le trait et répondre de façon plus complète à nos questions portant sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous venons d'ouvrir de nouvelles perspectives, de découvrir de nouvelles réalités et d'identifier un nouveau sujet à aborder que ce soit ici, à la Région wallonne ou même au niveau fédéral. Je reviendrai certainement à l'avenir sur ce sujet.

1.3 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Inquiétudes exprimées par Soralia sur la fragilisation du secteur associatif féministe»

Mme Leila Agic (PS). – Le mouvement féministe Soralia a dernièrement lancé une campagne pour rappeler le rôle essentiel du secteur associatif dans notre démocratie, et plus particulièrement dans la vie de nombreuses femmes. Ses inquiétudes sont d'autant plus prégnantes que le secteur associatif est très féminisé, tant parmi les travailleuses que parmi les bénéficiaires. Pour de nombreuses femmes confrontées à la précarité, aux violences, à la monoparentalité ou à l'isolement, les associations constituent un dernier filet de sécurité.

À travers cette campagne, Soralia alerte ainsi sur la fragilisation du secteur associatif dans le contexte budgétaire actuel. Plusieurs mesures récentes suscitent des inquiétudes parmi les associations, quant à leur financement, leur reconnaissance et leur capacité à poursuivre leurs missions de terrain.

Monsieur le Ministre, comment analysez-vous les inquiétudes exprimées par Soralia concernant la fragilisation du secteur associatif, en particulier féministe? Comment comptez-vous garantir que les associations féministes continuent à jouer pleinement leur rôle d'accompagnement, de prévention et de relais de terrain?

Par ailleurs, prévoyez-vous d'analyser l'impact des mesures budgétaires récentes sur les associations actives auprès des femmes, notamment celles en situation de précarité, victimes de violences ou les cheffes de familles monoparentales?

Enfin, malgré les coupes budgétaires réalisées par votre gouvernement, pouvez-vous nous assurer que celui-ci ne considérera pas les associations féministes et d'égalité comme de simples variables d'ajustement, mais bien comme des partenaires essentielles des politiques publiques?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, j'entends les inquiétudes exprimées par Soralia quant aux difficultés auxquelles le secteur associatif peut être confronté.

Pour cette raison, je tiens à rappeler que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles continue à reconnaître pleinement le rôle essentiel joué par les associations, notamment celles engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans notre Fédération, ce rôle a en effet été reconnu dans le processus même de l'élaboration de la stratégie «Genre et droits des femmes». Le secteur féministe a été consulté à différentes étapes, notamment lors des assemblées Alter Égales, des rencontres organisées avec les associations du secteur et à travers les avis des conseils consultatifs.

Cette méthode de travail traduit une conviction forte: les associations sont des partenaires essentielles pour identifier les besoins, accompagner les publics, prévenir les violences, lutter contre les discriminations et faire remonter les réalités de terrain. La stratégie rappelle d'ailleurs l'importance de tenir compte des situations spécifiques des femmes plus exposées aux inégalités, notamment celles en situation de précarité, de monoparentalité, de handicap, ainsi que les victimes de violences ou les femmes migrantes. Les associations du secteur féministe sont des partenaires essentielles des politiques publiques. Leur expertise, leur ancrage local et leur capacité à rejoindre des femmes, parfois éloignées des institutions, sont indispensables pour rendre les droits les plus effectifs possibles.

Dans un contexte budgétaire contraint, mon objectif est de préserver cette capacité d'action, de maintenir le dialogue avec le secteur et de garantir que les dispositifs soutenus répondent aux besoins prioritaires des femmes concernées.

Concrètement, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit la reconnaissance et le soutien financier de cinq collectifs d'associations et de cinq collectifs actifs dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Chaque collectif bénéficiera d'un financement de 100 000 euros, montant qui sera indexé annuellement dans les limites des crédits disponibles, bien entendu. Mes services procéderont à l'analyse des dossiers introduits et le Conseil consultatif des droits des femmes sera amené à rendre son avis sur les propositions de l'administration à la fin de l'été. L'objectif est de reconnaître et de promouvoir ces dix collectifs au plus vite et de leur donner les moyens de fonctionner.

Au-delà de ce mécanisme, des crédits sont également prévus afin de financer des projets portés individuellement par les associations du secteur. Ces projets pourront être soutenus soit sur base annuelle, soit lorsqu'ils répondent aux critères prévus par la réforme des subventions, dans le cadre d'un financement pluriannuel de trois ou cinq ans offrant l'avantage de la stabilité aux acteurs concernés.

Enfin, le soutien au secteur féministe, particulièrement dynamique en Fédération Wallonie-Bruxelles, constitue un levier essentiel de toute politique ambitieuse en faveur des droits des femmes. Les associations féministes sont des actrices incontournables de l'émancipation, de la prévention des violences, de l'accès aux droits et de la lutte contre les inégalités. C'est pourquoi je demeure pleinement attaché au maintien d'un dialogue étroit avec ce secteur et à la préservation de sa capacité d'action au bénéfice de toutes les femmes.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces paroles intéressantes sur l'importance du secteur associatif. Toutefois, ma question portait vraiment sur l'inquiétude de ce dernier et sur sa survie. Les membres du secteur n'ont pas dit qu'ils n'avaient pas été consultés, entendus ou qu'ils ou elles n'avaient pas participé à Alter Égales. Ce n'était pas vraiment le sujet de ma question; le sujet était la survie de ces structures. J'entends que vous vous portez, en quelque sorte, garant de leur survie, mais leurs inquiétudes concernent aussi la politique du gouvernement Arizona. Nous espérons que vous pourrez les défendre dans vos contacts avec le niveau fédéral et être leur porte-parole au sein de votre parti, lors des réunions du Kern où leurs subventions sont en jeu.

1.4 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Rapport annuel 2025 d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances»

1.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Trajectoires d'inclusion et lutte contre les discriminations (intersectionnelles): rapport annuel 2025 d'Unia»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a publié son rapport annuel 2025 qui révèle la persistance des discriminations dans notre pays. Les chiffres sont parlants: plus de 8 000 signalements ont été reçus en 2025 et plus de 2 000 dossiers ont été ouverts.

Dans un contexte de polarisation croissante, notamment en ligne, le rapport rappelle que les discriminations restent présentes dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de l'emploi, de l'accès aux services, de l'espace public ou encore des institutions. Unia attire également l'attention sur plusieurs problématiques majeures telles que les discriminations croisées, la progression des discours de haine, les inégalités numériques, mais aussi le rôle essentiel des acteurs de première ligne.

Quel regard portez-vous sur les constats formulés par Unia dans son rapport annuel 2025, en particulier concernant la persistance des discriminations et la montée des discours de haine? Comment ces constats sont-ils intégrés dans les politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'égalité des chances, comme dans le futur plan de lutte contre le racisme? Des initiatives supplémentaires sont-elles prévues en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mieux outiller les acteurs de terrain face aux situations de discrimination? Enfin, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle garantir que ses propres services restent accessibles aux publics vulnérabilisés ou éloignés du numérique?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Le dernier rapport annuel 2025 d'Unia dresse un état des lieux des droits humains qui exige de notre part une attention politique redoublée. Les critères raciaux – prétendue race, couleur de peau, nationalité – demeurent le premier motif d'ouverture de dossiers: 31 %, soit 757 dossiers, ce qui correspond à plus de deux dossiers par jour. Les actes de haine envers les personnes LGBTQIA+ se durcissent et les préjugés liés à l'antisémitisme et à l'islamophobie font l'objet d'un suivi spécifique renforcé grâce à la nouvelle circulaire COL13/2013 relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine.

D'autres constats, mentionnés dans le rapport, doivent encore nous alerter: le 4 mai 2025, par exemple, un groupe de 50 à 100 supporters brugeois s'est livré à des expéditions punitives racistes, blessant plusieurs personnes et saccageant un commerce. La lutte contre ces fléaux requiert un engagement clair, méthodique et concret de la part du gouvernement. Elle nécessite une approche structurelle et intersectionnelle qui dénonce, autant que possible, les actes de racisme et de discrimination et qui favorise les actions inclusives levant les obstacles à la pleine participation de chacun et chacune à notre société.

Le rapport souligne d'ailleurs la première application historique en 2025 de la loi reconnaissant les discriminations cumulées. C'est une avancée juridique majeure, car, dans la réalité, les vulnérabilités s'additionnent: une étudiante racisée, en situation de précarité, porteuse d'un handicap subit des dynamiques d'exclusion spécifiques qui nécessitent des réponses transversales.

Le travail d'Unia est très concret en ce qui concerne les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles: participation à des auditions, notamment sur l'enseignement inclusif ou les violences sexistes et sexuelles, implication dans le comité d'accompagnement du projet MOSAIQ porté par la fédération Prisme, attention aux inégalités en lien avec la transition numérique, remise d'avis même lorsque le gouvernement ne le sollicite pas…

Monsieur le Ministre, quel regard portez-vous sur les constats chiffrés et qualitatifs du rapport d'Unia 2025? Quels sont les faits majeurs que vous identifiez dans le champ de vos compétences en tant que ministre de l'Égalité des chances? Sur l'impact de la transition numérique, on peut lire, en page 61 du rapport d'Unia:

«En Fédération Wallonie-Bruxelles, Unia a attiré l'attention des autorités sur les risques d'inégalités liés à la transition numérique.» Pouvez-vous faire l'état de la situation au regard des discriminations en lien avec le digital en Fédération Wallonie-Bruxelles?

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle prochainement légiférer afin de garantir les trois voies d'accès non numériques à l'ensemble de ses citoyens, à l'instar de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et prochainement du niveau fédéral?

L'augmentation des discours de haine homophobes et la persistance du racisme – incluant l'afrophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie – chez nos jeunes et jeunes adultes doivent nous interpeller. À l'heure où la santé mentale est une priorité déclarée du gouvernement, que mettez-vous sur pied pour répondre aux impacts psychosociaux pour les jeunes qui sont victimes de ces violences verbales ou physiques en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Sur la formation des futurs professionnels et enseignants, on peut lire aux pages 36 et 37 du rapport d'Unia que sensibiliser «ces futurs professionnels "à l'entrée du terrain" permet d'intégrer les enjeux de non-discrimination dès le début de leur parcours». Je vous ai déjà interpellé à ce sujet en insistant sur la formation interculturelle et sur les biais inconscients des professeurs. Quelles sont vos actions concrètes pour répondre à cette demande d'Unia visant à améliorer la formation des professeurs, notamment en collectant les bonnes pratiques d'inclusion et d'interculturalité, ou en travaillant sur les biais inconscients?

Unia prône activement l'usage de tests de situation et d'appels mystères pour objectiver, lorsque cela s'avère possible, la discrimination directe. On peut lire dans le rapport précité: «À titre d'exemple, la ville de Gand a identifié 118 dossiers problématiques grâce à ces méthodes, permettant à Unia d'interpeller 90 entreprises pour exiger des correctifs». Où en est la mise en œuvre des tests de situation dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels engagements concrets pouvez-vous prendre pour faire reculer ces discriminations souvent trop invisibilisées?

Comme le note le rapport, tous les gouvernements doivent transposer, pour le 19 juin 2026, la directive (UE) 2024/1499 du Conseil du 7 mai relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement dans les domaines de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, de l'égalité de traitement entre les personnes en matière d'emploi et de travail sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle et de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de sécurité sociale ainsi que dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services, et modifiant les directives 2000/43/CE et 2004/113/CE. Le Parlement n'a encore reçu aucun texte. Où en est le travail de transposition en ce qui concerne notre Fédération?

Enfin, le Plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026 prend fin en 2026. Où en est l'élaboration de ce nouveau plan?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, Monsieur le Député, la lutte contre les discriminations fait partie de mes priorités, mais aussi de celles de l'ensemble du gouvernement. Les constats d'Unia constituent une source de réflexion et d'actualisation pour l'élaboration des politiques que mène la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la lutte contre toutes les discriminations. Unia est donc un partenaire à part entière.

La méthode d'élaboration du précédent Plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026, ainsi que les mesures qu'il contient attestent du partenariat de longue date avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est d'ailleurs prévu de solliciter le Centre interfédéral afin qu'il participe à l'élaboration de la prochaine stratégie de lutte contre le racisme.

Notre Fédération a connaissance de la persistance des discriminations et de la montée des discours de haine. L'axe «Prévention de la polarisation, de la radicalisation et des extrémismes violents» (PREV) de la Direction «Citoyenneté, mémoire et démocratie» (CiMéDé) a fait de la problématique des discours de haine une thématique prioritaire. Celle-ci est fréquemment abordée dans le cadre de ses formations et de ses ressources. Par ailleurs, un axe interne de la CiMéDé a notamment pour mission de soutenir, dans le cadre de son décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, modifié le 7 juillet 2022, les projets portés par des opérateurs actifs dans la lutte contre le racisme et dans la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI). Ledit décret prévoit par ailleurs la mise en œuvre d'une campagne de lutte contre le racisme.

En termes d'initiatives visant à mieux outiller les acteurs de terrain face aux situations de discrimination, il convient de noter – sans être exhaustif – que la CiMéDé organise de nombreuses sessions gratuites d'initiation à l'approche interculturelle au bénéfice des professionnels, des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), etc. Je rappelle également que la CiMéDé propose, gratuitement et sur demande, à l'ensemble des services relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles des modules de sensibilisation et de formation sur les problématiques de polarisation, notamment celles liées aux extrémismes.

Elle développe encore un guide permettant d'aborder les conflits israélo-palestiniens dans un contexte éducatif et de manière non polarisante. Par ailleurs, dans un avenir proche, la CiMéDé souhaite proposer aux établissements scolaires des sessions de formation sur la gestion de la diversité convictionnelle et culturelle dans un but de prévention de la polarisation. Enfin, elle développe des ressources complémentaires à ses interventions dans le cadre de la formation de

professionnels sur la problématique du masculinisme. En effet, ce phénomène est en hausse et représente malheureusement une véritable menace sécuritaire.

Concernant l'impact de ces discours de haine sur les jeunes et jeunes adultes, dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026, des mesures de soutien aux victimes ont été lancées pour répondre aux risques psychosociaux. Toujours au sein de ce plan, il convient de mentionner les mesures spécifiques à la formation des professionnels, en particulier dans l'enseignement, pour une plus grande sensibilisation aux dossiers relatifs à la non-discrimination. Rappelons aussi que la législation à cet égard couvre plusieurs critères protégés et ciblés au travers des stratégies et plans mis en œuvre, dont le plan de lutte contre la pauvreté que je vous présenterai à la rentrée, ainsi que le Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales. Celui-ci s'inscrira dans la période 2026-2030 et prévoira des mesures et actions visant à prévenir les situations de discrimination.

En ce qui concerne les initiatives supplémentaires prévues en Fédération Wallonie-Bruxelles pour mieux outiller les opérateurs de terrain, nous pouvons citer l'évaluation en cours du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. Cette évaluation portait sur la mobilisation du décret en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les deux compétences, l'enseignement et les sports, feront l'objet d'une analyse plus approfondie. Comme il est indiqué dans le rapport chiffré 2025 d'Unia, une part importante des signalements concerne la compétence de l'enseignement, majoritairement sur des critères du handicap. Dès lors, cibler cette compétence me semble pertinent.

Par ailleurs, deux directives européennes sont en cours de transposition et concernent le périmètre de travail des organismes d'égalité de traitement tels qu'Unia. Leur transposition permettra à Unia de lutter davantage contre les discriminations avec l'ajout de missions nouvelles, comme un plus grand pouvoir d'enquête.

Le décret de 2008 passera prochainement en deuxième lecture au gouvernement. Entre la première et la deuxième lecture, des avis ont été sollicités auprès d'Unia, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), du Conseil consultatif des personnes en situation de handicap, ainsi que du Conseil consultatif des droits des femmes. Il a été tenu compte de leurs analyses et recommandations afin de préparer la deuxième lecture, qui fait également l'objet d'une approche conjointe avec les autres niveaux de pouvoir.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, une étape importante vient d'être franchie avec l'adoption du décret du 11 juin 2026 visant à garantir la prévention, l'accompagnement et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlements, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice. Ce texte s'inscrit dans une dynamique déjà engagée depuis plusieurs années au sein

des établissements d'enseignement supérieur et a pour objectif de mieux structurer les choses.

Par ailleurs, une attention particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques afin de favoriser leur pleine participation à la vie académique et de réduire les obstacles entravant potentiellement leur parcours. Le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap a d'ailleurs été renforcé plusieurs fois depuis son adoption.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en œuvre un projet destiné à développer et à améliorer l'accessibilité téléphonique de ses services. Depuis un an, un guichet unique d'information est à la disposition du public grâce au numéro de téléphone 02 413 3000. Dans certains services, un guichet physique est toujours accessible, comme c'est le cas au sein du service responsable des équivalences secondaires. Le canal postal demeure par ailleurs toujours accessible.

Enfin, concernant les effets de la transition numérique sur les publics fragilisés, notons que, depuis l'adoption du décret du 3 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles œuvre afin de rendre ces solutions en ligne perceptibles, utilisables, compréhensibles et robustes pour tous les publics. En collaboration avec l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), l'organisme de contrôle de l'accessibilité numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles, une véritable stratégie est déployée.

Monsieur le Député, Madame la Députée, la refonte des portails a engendré un travail de réécriture des contenus. Ceux-ci doivent notamment respecter, dans la mesure du possible, un niveau de langage compréhensible par tous les publics concernés. Afin de partager les bonnes pratiques, une charte éditoriale a été rédigée pour que les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient desdites pratiques. L'ensemble du gouvernement travaille bel et bien de concert sur ce dossier et je m'en réjouis.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, des interrogations demeurent. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu de réponse concernant les *testings*. Où en sont les tests de situation et les engagements concrets du gouvernement? Sur la transition numérique, j'ai bien pris note de l'existence de ce décret relatif à l'accessibilité des sites internet. Je pensais qu'il fallait que notre Fédération légifère afin de garantir les trois voies d'accès non numériques. Je reviendrai avec une question écrite à ce sujet.

Pour le reste, j'ai reçu les réponses à mes questions. Le rapport d'Unia nous donne en tout cas l'occasion de faire le point sur la question des droits humains et sur la

préservation de leur promotion. Cela nous rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire.

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)

2.1 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Disparition, faute de financement, de la ligne d'écoute de prévention des violences sexuelles sur mineurs»

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Dans un article publié sur le site du journal «*Le Soir*», j'ai lu que la ligne d'écoute bruxelloise destinée aux personnes attirées sexuellement par des mineurs cessait ses activités – à tout le moins temporairement –, faute de financement. Il s'agit d'un outil assez spécifique sur un sujet sensible, mais il n'empêche que c'était un des outils dans la prévention des violences sexuelles sur mineurs.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle, directement ou indirectement, participé au financement de cette ligne d'écoute ou soutenu ce dispositif ? Votre gouvernement a-t-il été informé des difficultés financières rencontrées par cette structure?

Existe-t-il aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles ou plus largement dans l'espace francophone, un dispositif équivalent permettant une prise en charge préventive des personnes recherchant volontairement un accompagnement? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles intègre-t-elle la prévention primaire des violences sexuelles envers les mineurs dans sa stratégie globale de protection de l'enfance? Quelles collaborations sont-elles envisagées avec les autorités compétentes en matière de santé mentale et de justice ainsi qu'avec des acteurs spécialisés afin de garantir le maintien d'outils de prévention reconnus par la littérature scientifique?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, la ligne téléphonique à laquelle vous faites référence dans votre question orale est un projet soutenu notamment par le Centre d'appui bruxellois (CAB). Le CAB est agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour exercer la mission d'accompagnement de la mise en œuvre et du suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles depuis le 1er janvier 2024. À ce titre, le CAB est devenu un service partenaire des maisons de justice, apportant de l'aide aux justiciables au sens du Code de la justice communautaire.

Cet agrément ne couvre toutefois pas les activités se rapportant à une ligne d'écoute destinée aux personnes attirées sexuellement par des mineurs ou à une quelconque activité de prévention primaire en la matière. Par ailleurs, à ce jour,

le CAB n'a pas introduit de demande de subventionnement pour cette mission et ne la met pas en œuvre selon les dernières données contenues dans son dernier rapport d'activité. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne finance donc pas le dispositif «*Stop It Now!*» en tant que tel. Les subventions octroyées au CAB dans le cadre de ses missions relevant du Code de la justice communautaire ne couvrent, par conséquent, pas cette activité spécifique.

Mes services sont en contact régulier avec les services partenaires, en ce compris le CAB. Lors de leur dernière rencontre, la question du subventionnement du CAB a été abordée. Selon les informations en ma possession, le subventionnement reposait sur le plan global de prévention et sécurité 2021-2024 de *safe.brussels*. Selon les informations communiquées à mes services en ce début d'année, le gouvernement bruxellois avait marqué son intention de poursuivre le soutien au dispositif pour l'année 2026.

Les informations dont la presse s'est récemment fait l'écho et auxquelles vous renvoyez retiennent, par conséquent, toute mon attention. Je ne manquerai pas d'interpeller le ministre-président bruxellois à ce sujet.

En ce qui concerne la prévention primaire des violences sexuelles, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient notamment le Service d'écoute et d'orientation spécialisé (SéOS), qui a vu officiellement le jour le 28 juin 2021. Le projet est porté par l'Unité de psychopathologie légale (UPPL), qui a une longue expérience dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel et qui est agréé en qualité de partenaire d'aide aux justiciables pour les missions d'aide psychologique et l'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des décisions judiciaires.

Le SéOS est un dispositif de prévention destiné aux personnes qui se questionnent sur la notion de consentement ou sur les comportements sexuels potentiellement inadéquats, ou encore qui présentent des fantasmes déviants. Il est également destiné à leur entourage et aux professionnels intervenant dans ce domaine. Les personnes concernées par une attirance pour les mineurs font partie de son public cible prioritaire. Le SéOS propose une ligne d'écoute, gratuite, anonyme et confidentielle et il met à disposition d'autres outils autour de cette ligne d'écoute. Son objectif est précisément d'intervenir en amont, afin de réduire les risques de passage à l'acte et de contribuer ainsi à la protection de victimes potentielles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient ce dispositif dans un cadre structurel de subventionnement triennal, prévu par le Code de la justice communautaire et ses arrêtés d'exécution. Le dispositif du SéOS est accessible à l'ensemble des francophones de Belgique, qu'ils résident en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale. Les personnes domiciliées à Bruxelles disposent donc déjà d'un service francophone d'écoute, d'orientation et de prévention pouvant être sollicité de manière préventive lorsqu'elles s'interrogent sur des comportements inadéquats. Par ailleurs, au-delà de cette ligne d'écoute spécialisée, les personnes

concernées peuvent aussi être orientées vers des prises en charge thérapeutiques adaptées.

À cet égard, la Région wallonne finance plusieurs services spécialisés de santé mentale qui disposent d'une expertise dans l'accompagnement préventif de personnes présentant des problématiques sexuelles déviantes. Ces dispositifs témoignent de l'importance accordée, dans le respect des compétences de chacun, à la prévention primaire des violences sexuelles, en complément de l'accompagnement des victimes et de la réponse judiciaire apportée aux auteurs.

La protection des enfants exige naturellement une réponse ferme à l'égard des auteurs de violences sexuelles, mais elle suppose également de ne négliger aucun levier de prévention susceptible d'éviter de nouvelles victimes. À ce sujet, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose, depuis 1998, d'un programme dédié à la prévention de la maltraitance, Yapaka, dont la mission est d'agir en amont, avant que les situations basculent dans la maltraitance avérée ou la violence.

Ce programme n'agit pas seul: depuis l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants, la Coordination de la prévention de la maltraitance ancre ce champ d'action dans un programme transversal et articule, dans un plan coordonné, les différents programmes portés par les administrations de la Fédération pour garantir une approche décloisonnée entre l'aide à la jeunesse, l'enseignement, la culture, le sport et les maisons de justice, ainsi que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Cette approche transversale s'appuie sur des outils de référence diffusés le plus largement possible auprès des professionnels. Sur le fond, Yapaka documente aussi, plus spécifiquement, la question des auteurs de violences sexuelles et pas uniquement celle de l'accompagnement des victimes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut toutefois, à elle seule, couvrir l'ensemble du spectre de la prévention primaire en la matière: la santé mentale et la justice relèvent d'autres niveaux de pouvoir. La coordination transversale au sein du secrétariat général du ministère portée par Yapaka vise à articuler les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, dans la mesure des moyens disponibles, à faire un lien avec celles des autres entités, plutôt qu'à dupliquer des dispositifs.

Enfin, plus spécifiquement, l'aide à la jeunesse et la prévention spécialisée s'appuient sur le terrain grâce aux services d'actions en milieu ouvert (AMO). Ceux-ci assurent un travail de proximité auprès des jeunes et des familles afin de repérer les situations à risque et de développer des actions préventives adaptées.

L'aide à la jeunesse participe également au dispositif de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) qui fait l'objet d'un cadre spécifique. Les animations sont portées par des opérateurs labellisés, dont certains services AMO.

Une implantation est déjà bien établie en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) et une réflexion est en cours dans les services agréés.

Plusieurs projets spécifiques sont également mis en œuvre, comme le projet «CROSS» mené par Défense des enfants international (DEI) en collaboration avec l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ). Ce projet, que j'ai soutenu financièrement, est consacré à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Il vise à soutenir les professionnels de première ligne pour mieux identifier et protéger les enfants victimes d'exploitation sexuelle avec lesquels ils sont en contact.

Enfin, j'ai demandé à mon administration de lancer, en collaboration avec Yapaka, un groupe de travail dont la mission est de me proposer de nouvelles actions transversales concernant la prévention des abus sexuels.

(Mme Sophie Fafchamps, vice-présidente, prend la présidence)

2.2 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Sécurité des jeunes lors des déplacements en stage»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, chaque été, des dizaines de milliers d'enfants participent à des stages, des plaines de vacances ou d'autres activités organisées par des opérateurs dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme. Ces activités impliquent des déplacements à pied ou à vélo sur la voie publique dans le cadre d'une excursion, pour rejoindre une infrastructure ou un lieu d'animation.

L'Agence wallonne de la sécurité routière (AWSR) rappelle que près de quatre accidents sur dix touchent des enfants âgés de 6 à 11 ans entre les mois de juin et de septembre. La période estivale constitue un moment particulièrement sensible et dangereux en matière de sécurité routière pour les plus jeunes.

Face à ce constat, l'AWSR a renouvelé ses recommandations destinées aux accompagnateurs de groupes d'enfants, en insistant notamment sur le choix d'itinéraires sécurisés, l'encadrement des groupes, la visibilité des enfants et le respect strict des règles spécifiques prévues par le Code de la route.

Madame la Ministre, confirmez-vous ces chiffres liés aux accidents impliquant des jeunes en déplacement lors de leur participation à un stage ou à une plaine de vacances? Vous concertez-vous avec l'AWSR afin de renforcer la sensibilisation des opérateurs de jeunesse durant l'été? Envisagez-vous le développement d'outils pédagogiques et de formations en collaboration avec les fédérations de jeunesse? Comptez-vous collaborer avec l'AWSR sur la création d'une campagne spécifique?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, cette question met en lumière un défi essentiel: garantir aux enfants

et aux jeunes pendant les vacances des activités de qualité dans des conditions de sécurité optimales.

S'agissant tout d'abord des chiffres relatifs aux accidents impliquant des enfants lors de leurs déplacements dans le cadre de stages ou de plaines de vacances, les données statistiques relatives à la sécurité routière relèvent des organismes spécialisés compétents. Je ne dispose donc pas d'éléments permettant de confirmer ou d'infirmer les chiffres évoqués.

Concernant la sensibilisation des opérateurs actifs durant l'été, la sécurité des enfants constitue une préoccupation constante. À cet égard, les professionnels disposent déjà de plusieurs supports de référence rappelant les bonnes pratiques à adopter lors des déplacements sur la voie publique. Le référentiel «*Mômes en santé*» consacre notamment plusieurs pages aux règles élémentaires de prudence et de sécurité routière, en abordant des aspects concrets tels que la visibilité des groupes d'enfants, le port d'équipements réfléchissants ou encore les comportements à adopter lors des déplacements.

En ce qui concerne le développement d'outils pédagogiques et de formations avec les fédérations de jeunesse, je ne compte pas relancer de nouvelles initiatives, car beaucoup de choses existent déjà. Chaque fédération de mouvements de jeunesse dispose d'outils ou de formations spécifiques en la matière. Citons par exemple «*À pied et à vélo*», outil conjoint créé par les Guides et le Patro et qui fut financé en son temps par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même s'il est déjà plus ancien, cet outil concourt toujours à la sensibilisation des groupes lors de leurs déplacements à pied ou à vélo. «*Mômes en santé*» est lui-même régulièrement utilisé par les opérateurs jeunesse dans le cadre de leurs formations à l'animation en centres de vacances.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les informations que vous avez bien voulu partager avec moi. Je m'en tiendrai à cela.

2.3 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Nouvelle saison des camps»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, les vacances ont débuté et de nombreux jeunes ont rejoint ou s'apprêtent à rejoindre leur endroit de camp, en compagnie de leurs animateurs et animatrices. Selon les informations de la presse, cet été, près de 52 000 jeunes fréquenteront les 2 747 camps organisés par les mouvements de jeunesse reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pouvez-vous déjà tirer des conclusions sur la recherche des endroits de camps par les mouvements de jeunesse? L'offre d'endroits de camps est-elle suffisante pour répondre à la demande? Comment les mouvements de jeunesse s'adaptent-ils pour trouver des endroits lors des semaines les plus demandées? Votre note d'orientation prévoyait parmi ses priorités l'ouverture de nouveaux endroits de camps. Où en êtes-vous dans la concrétisation de cet objectif? Combien d'endroits sont-ils en

cours de labellisation? Quelle est la durée moyenne pour reconnaître un nouvel endroit?

Par ailleurs, la tenue de ces camps ne serait pas possible sans les animateurs. Pourriez-vous faire le point sur le recrutement par les mouvements de jeunesse de jeunes bénévoles? Observe-t-on une diminution du nombre d'animateurs? Des actions sont-elles prévues pour pousser les jeunes à se lancer dans cette belle aventure? Enfin, face aux phénomènes climatiques intenses, que ce soient des canicules ou des tempêtes, des plans d'urgence ont-ils été établis par votre administration pour parer à d'éventuelles difficultés?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, merci pour votre question qui me permet de mettre en avant les camps des mouvements de jeunesse. Je propose de préciser vos chiffres, puisque ceux que vous citez concernent uniquement la Fédération Les Scouts. Dans les faits, ce sont deux fois plus d'enfants et de jeunes qui partent en camp.

Je tiens à rappeler que les camps sont le fruit d'une préparation menée toute l'année par les différents groupes, les unités et leur fédération, en étroite collaboration avec les autorités publiques. L'ASBL Atouts Camps – dont je ne peux que saluer le travail efficace – par son label «Endroit de Camp», est l'interlocuteur entre les secteurs de la jeunesse et du tourisme, les mouvements de jeunesse, les propriétaires, les communes et les provinces.

En 2025, 21 nouveaux lieux avaient obtenu ce label, contre 24 sur ce premier semestre 2026. Il s'agit de 22 prairies et de 17 bâtiments, auxquels s'ajoutent 6 bâtiments avec prairie: 12 se trouvent en Hainaut, 14 en province de Namur, 2 dans le Brabant wallon, 12 en province de Liège et 5 en province de Luxembourg. Ces demandes de labellisation sont en cours de traitement. Au total, 33 dossiers ont été ouverts en 2025 et 67 l'ont été en 2026. Toutefois, les ouvertures de dossiers ne débouchent pas toujours sur l'obtention finale du label.

Il m'est impossible de déterminer les délais de labellisation, car ils dépendent de plusieurs facteurs, comme des travaux de mise en conformité ou des diverses autorisations à obtenir. Si mon propos concerne les labels octroyés, Atouts Camps, grâce à l'appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, participe également à l'ouverture de nouveaux endroits de camps. Depuis le 1er janvier 2026, 28 nouveaux lieux ont été ouverts. Même si ce chiffre est encourageant, il est toujours nécessaire d'en avoir plus.

Le décalage entre l'offre et la demande est toujours très important, ce qui fait parfois grimper les prix, au détriment des mouvements de jeunesse. C'est pourquoi les actions de sensibilisation à l'ouverture de lieux de camps et le travail d'Atouts Camps sont plus que jamais nécessaires.

Les informations qui nous reviennent des différentes fédérations montrent que les mouvements de jeunesse parviennent toujours à trouver des endroits de camp, mais que les prix ont tendance à augmenter. La labellisation d'Atouts Camps, qui comporte un prix maximal par personne, permet toutefois de limiter ce problème.

Alors qu'une hausse générale du nombre de jeunes animés se confirme – ce qui est une bonne nouvelle –, il est en effet nécessaire d'augmenter aussi le nombre d'encadrants bénévoles. Les quatre mouvements de jeunesse font état d'actions permanentes de recrutement. À titre d'exemple, Les Scouts ont déployé de nouvelles vidéos et des guides pour booster le recrutement. La Fédération nationale des patros fournit le «*Dynami'kit Recrutement*» pour structurer la relève locale. Ces initiatives ciblent le recrutement d'animateurs, de cadres régionaux, mais aussi d'intendants. Notons que le recrutement de nouveaux animateurs n'est pas un besoin général, mais bien une spécificité locale.

Les inquiétudes climatiques et météorologiques font également partie des points récurrents pour tous les mouvements de jeunesse. C'est en ce sens que chacun d'entre eux organise, depuis plusieurs années, des cellules de crise, formées pour répondre à tous les problèmes qui peuvent survenir durant l'été. Les permanents et les volontaires se mobilisent pour assurer un suivi adapté à la situation rencontrée, quelle qu'elle soit, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Sur le terrain, chaque groupe demeure responsable de la bonne gestion des situations. En anticipant les épisodes caniculaires, les fédérations ont également prévu de communiquer les alertes météo et des messages à l'ensemble de leurs animateurs afin d'adopter les bons réflexes, notamment en se basant sur les recommandations de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) et de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). C'est une pratique bien rodée. Je les félicite et les remercie pour la qualité qu'ils ont garantie chaque été en matière de prévention.

Il me revient du reste que certaines autorités communales et provinciales ont pris l'initiative de contacter les mouvements de jeunesse afin de s'assurer que les camps pourront se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité. Au vu de la situation particulière de ce début d'été, j'ai aussi pris l'initiative, avec le ministre Desquesnes, de contacter les communes afin de les inviter à identifier l'un ou l'autre endroit de repli au cas où les conditions ne permettraient pas un camp optimal dans le lieu choisi. Elles pourraient permettre, par exemple, l'accès à une salle ou à une école communale le temps d'un après-midi si un nouvel épisode caniculaire devait survenir.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, les chiffres que j'ai donnés sont effectivement ceux de la Fédération Les Scouts; vous avez bien fait de donner ceux de l'ensemble des fédérations. J'en profite pour remercier ces dernières pour le travail accompli au quotidien et surtout pendant les périodes de vacances

scolaires –, mais nous savons qu'un camp ne s'organise pas en un mois, mais sur toute une année.

La problématique du nombre d'endroits de camps est prégnante. J'ai bien noté qu'Atouts Camps fait un travail important pour labelliser de nouveaux lieux. Encore faut-il d'abord le trouver et qu'ensuite il convienne. Vous avez souligné le décalage entre l'offre et la demande, ce qui fait *de facto* augmenter le prix de location, sans oublier les taxes maintenant imposées par certaines communes.

Quant au nombre d'encadrants, il doit augmenter, puisque le nombre d'animés croît chaque année. J'ai bien compris que les fédérations font le nécessaire à ce sujet. Concernant les périodes de canicule ou de grandes pluies comme on a pu en connaître ces dernières années, il est important que les communes soient conscientes des risques et prévoient des lieux de repli, pour ne pas être confrontées à un problème comme cela a été le cas il y a quelques années.

(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)

2.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Écoles de devoirs: inégalités d'accès au soutien scolaire en période de mobilisations sociales pour l'enseignement»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Les récentes mobilisations dans l'enseignement obligatoire témoignent d'une inquiétude profonde du corps enseignant quant à l'avenir de notre enseignement. Les sondages de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) et de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) le confirment: ce mouvement est massivement compris par les parents, qui soutiennent à plus de 82 % les enseignants.

Pour autant, à côté de la mobilisation sociale en faveur de l'enseignement de cette fin d'année scolaire, nous ne pouvons ignorer les difficultés du quotidien des jeunes et de leur famille. Alors que l'année s'est officiellement terminée le 3 juillet, de nombreux élèves ont vu leurs cours suspendus et leur session d'examens profondément modifiée ces dernières semaines. Si l'allègement des épreuves soulage certains, il engendre une immense incertitude pour d'autres, en particulier celles et ceux qui préparaient les examens certificatifs externes, tels que le certificat d'études de base (CEB), le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Face à cette situation, une dynamique à deux vitesses s'est installée en Fédération Wallonie-Bruxelles. D'un côté, le marché des cours particuliers privés et lucratifs tourne à plein régime, les familles qui en ont les moyens financiers compensent la perte des heures de cours en payant des remédiations privées parfois à la hâte; de l'autre, les familles de condition modeste se tournent, quand elles le peuvent, vers des structures non marchandes de proximité.

Madame la Ministre, au milieu de ce paysage, les écoles de devoirs (EDD), qui relèvent directement de vos compétences, jouent un rôle de filet de sécurité indispensable pour l'égalité des chances et la promotion de la réussite scolaire. En première ligne, face aux élèves en difficulté, elles tentent d'absorber le stress et le retard accumulés. Pourtant, elles souffrent de critères de subventionnement stricts et d'un manque de moyens structurels pour élargir leurs horaires ou leurs capacités d'accueil en période de crise. La transition vers une société plus juste et plus égalitaire nous impose d'apporter des solutions alternatives constructives pour ces familles et leurs enfants.

Au vu des cours partiellement annulés et de la demande croissante de remédiation, quelle coordination avez-vous mise sur pied avec le secteur des EDD pour permettre à ces dernières d'adapter leur encadrement à cette urgence scolaire et à l'inquiétude des élèves et de leurs parents? Un assouplissement temporaire de leurs conditions d'accueil ou une enveloppe budgétaire d'urgence sont-ils envisagés pour l'aide à la remédiation?

Comptez-vous rééditer l'opération «*Plaisir d'apprendre*» qui permettait de réaliser des remédiations et des activités socioculturelles ou sociosportives à l'attention des jeunes en difficulté scolaire?

Enfin, comment comptez-vous collaborer avec la ministre de l'Éducation ou le ministre de l'Égalité des chances afin que les EDD soient structurellement intégrées comme partenaires prioritaires lors de ces périodes de fin d'année, évitant ainsi que la réussite scolaire ne dépende de l'épaisseur du portefeuille des parents?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Les EDD constituent en effet des acteurs essentiels du soutien à la scolarité et de la lutte contre les inégalités sociales et scolaires. Les EDD offrent bien davantage qu'une aide aux devoirs: elles accompagnent les enfants dans leurs apprentissages, renforcent leur confiance et soutiennent les familles au quotidien. Je l'ai souligné à plusieurs reprises: nous constatons la création régulière de nouvelles EDD, ce qui témoigne à la fois de l'importance des besoins et de la pertinence du dispositif.

À ce stade, aucune coordination spécifique et aucun dispositif d'urgence n'ont été mis sur pied en lien avec les récentes perturbations de l'année scolaire. Cela étant dit, je suis pleinement consciente des difficultés que rencontrent aujourd'hui de nombreux parents pour accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire, et du rôle primordial joué par les EDD comme lieux d'accueil, de soutien et d'émancipation. Il n'est pas non plus prévu de mesure particulière relative à un éventuel assouplissement temporaire des conditions d'accueil ou à l'octroi d'une enveloppe budgétaire d'urgence.

Pour lutter contre les inégalités, nous travaillons en collaboration avec la ministre de l'Éducation sur différentes réflexions relatives aux rythmes scolaires

journaliers et à la place des devoirs dans le parcours des enfants. Nous sommes aussi associés aux travaux qui visent à mieux articuler les différents temps de vie de l'enfant.

Je rappelle que l'appel à projets-opération «*Plaisir d'apprendre*» s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et relevait principalement du champ de l'enseignement.

Notons que le secteur des EDD reconnues et agréées veille déjà à maintenir une accessibilité financière importante pour les familles. Un plafond réglementaire fixe la participation financière à maximum 3,30 euros par enfant et par séance journalière, de 15h30 jusqu'à la fin de la journée, et à 6 euros par enfant et par journée durant les vacances. Dans les faits, de nombreuses structures pratiquent des tarifs inférieurs à ces montants, voire proposent un accès entièrement gratuit afin que les considérations financières ne constituent pas un obstacle à l'accompagnement des enfants.

Je continuerai à soutenir le rôle fondamental des EDD dans la réduction des inégalités et à participer aux réflexions menées avec les intervenants concernés, afin de garantir à chaque enfant un accompagnement de qualité tout en préservant son équilibre, son bien-être et ses différents temps de vie.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis tout de même préoccupé par le fait qu'à un moment particulier, celui des examens de fin d'année, alors que nous recevions des retours du terrain faisant état des inquiétudes de parents, aucune coordination n'a été organisée avec les EDD afin de pouvoir absorber une partie de la demande, notamment de remédiation scolaire. Les critères de subvention sont stricts; ils auraient dû, selon moi, faire l'objet d'une évaluation, voire d'un assouplissement, afin de privilégier l'accessibilité.

Pareille situation a eu lieu cette année dans un contexte, il est vrai, un peu particulier, mais elle pourrait se reproduire l'année prochaine. À l'approche des périodes d'examens, les demandes de soutien scolaire sont récurrentes. Les familles se tournent alors vers le soutien scolaire privé, très coûteux: entre 10 et 15 euros jusqu'à 25 ou 30 euros de l'heure. Ce n'est évidemment pas accessible à toutes les familles. Des demandes plus spécifiques existent également. Dans ma commune, une EDD spécialisée pour le dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants et assimilés (DASPA) souhaiterait permettre aux primo-arrivants la pratique et la consolidation de la langue française, même en dehors des temps scolaires.

Aujourd'hui, il y a des demandes de terrain pour lesquelles nous devons procéder à une évaluation et revoir éventuellement les critères, afin de permettre aux EDD de mieux satisfaire les demandes des parents et de favoriser la réussite de tous les élèves – quelle que soit l'épaisseur du portefeuille des parents.

J'espère véritablement que, l'année prochaine, grâce à la réflexion que vous menez avec la ministre de l'Éducation ou le ministre de l'Égalité des chances – qui devrait à mon sens être aussi associé à la thématique –, vous pourrez améliorer la coordination du secteur des EDD et apporter une aide là où elle est nécessaire.

2.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Avenir, pérennisation et déploiement du projet de service citoyen "Solidarcité"»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, ce 23 juin 2026, j'ai eu le plaisir de siéger à vos côtés dans l'hémicycle de notre Parlement pour la remise de diplômes de près de cent jeunes de la promotion 2025-2026 de l'ASBL Solidarcité. Deux jours après, j'ai participé à un événement dans ma commune, à Verviers, au cours duquel j'ai été touché par les témoignages de jeunes qui ont rencontré des difficultés dans leur parcours et ont réussi à se relever et à se mettre en projet.

Cet événement venait couronner des mois d'engagement solidaire pour ces jeunes venus des quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour beaucoup, l'année citoyenne Solidarcité représente un formidable levier de remobilisation, une passerelle indispensable vers un projet de vie, des études ou une formation. Lors de cette cérémonie au Parlement, où nous étions tous deux présents, les responsables de l'association ont insisté sur l'impératif de pérenniser ce modèle unique, mais ils ont également formulé une demande concrète: l'ouverture de deux nouveaux groupes locaux pour répondre à la demande croissante sur le terrain. Cependant, cette volonté de déploiement percute de plein fouet les derniers arbitrages budgétaires de votre gouvernement.

Dès lors, quel regard portez-vous sur le projet Solidarcité et sur d'autres initiatives de service citoyen similaires et destinées à nos jeunes? Quelles seront les deux autres communes où le projet sera développé l'année prochaine? Les moyens financiers engagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles envers l'ASBL seront-ils intégralement préservés pour garantir la rentrée et la bonne organisation de l'édition 2026-2027, en ce compris pour les deux nouvelles communes pour lesquelles une demande a été formulée? Enfin, au-delà de la célébration légitime de la réussite de ces jeunes, quelle est votre stratégie pour soutenir structurellement ces initiatives citoyennes d'insertion dans le cadre de la refonte des financements que vous préparez?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, je vous remercie de revenir sur cette cérémonie de remise des diplômes, notamment au regard des retours complémentaires que vous avez pu recueillir à Verviers.

Solidarcité constitue un exemple particulièrement éclairant du rôle structurant joué par les organisations de jeunesse et les services non mandatés de l'aide à la

jeunesse reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son action vise à soutenir l'engagement citoyen, la remobilisation et le développement des compétences du jeune, tant à travers l'année citoyenne que par le biais de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement portés par l'organisation.

La spécificité et la force de Solidarcité résident donc également dans son double agrément dans les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, qui s'accompagne d'un double financement. Ce positionnement lui confère une réelle dimension transversale, lui permettant de répondre à une pluralité de besoins rencontrés par les jeunes: remobilisation des compétences, réinscription sociale, reconstruction du lien, développement personnel et citoyen et mise en projet.

Cette articulation entre secteurs renforce la pertinence du dispositif, en particulier pour des jeunes aux parcours fragilisés, la moitié du public ayant un dossier d'aide et de protection dans le secteur de l'aide à la jeunesse. De fait, ce type d'initiative constitue un levier essentiel pour de nombreux jeunes, y compris ceux confrontés à des situations de décrochage multiples: scolaire, familial, social, économique, voire judiciaire ou psychologique. En offrant un cadre structurant et bienveillant, Solidarcité favorise leur bien-être, leur épanouissement et leur intégration en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). Il leur permet également de recréer des liens, de prendre du recul sur leur situation et de construire un projet porteur de sens.

Ils ont effectivement pu en témoigner à la séance de remise de diplôme à laquelle nous avons tous deux assisté. Ces témoignages font sens et nous rappellent la pertinence de cette action. Lorsque le jeune y consent, le projet éducatif particulier (PEP) Solidarcité s'inscrit en articulation avec les différents services qui l'accompagnent, dans une logique de complémentarité et de cohérence des interventions. Il convient aussi de souligner l'engagement soutenu qu'exige ce parcours, souvent déterminant dans les processus de remobilisation.

Toutefois, lorsque certains besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits ou quand le rythme du projet s'avère trop exigeant, une réorientation vers d'autres dispositifs est alors nécessaire. L'ouverture de nouvelles antennes locales constitue, dans ce contexte, un défi central et s'inscrit pleinement dans la dynamique de territorialisation des politiques de jeunesse. Si je salue la volonté de renforcer la couverture territoriale et d'offrir des relais de proximité à un plus grand nombre de jeunes, les informations relatives aux communes dans lesquelles le projet sera poursuivi ne sont pas encore définitivement arrêtées à ce stade.

À ce titre, je peux toutefois indiquer que l'antenne d'Ath fera l'objet d'une reconnaissance et d'un financement à partir de 2027 et bénéficiera, dans l'intervalle et dans l'attente de son agrément, d'une subvention facultative en 2026. Par ailleurs, l'implantation de Gembloux a pu être rendue possible grâce à l'octroi, au service d'aide en milieu ouvert (AMO), de contrats de première embauche pour une durée de deux ans. Cela représente un montant annuel de 50 000 euros.

En réponse à votre question relative à la sanctuarisation des moyens financiers pour 2026-2027, je confirme que les subventions octroyées à l'ASBL Solidarcité s'inscrivent dans une logique pérenne, rendue possible notamment par ce double agrément. Le déploiement du réseau Solidarcité auprès des AMO partenaires relève pleinement des missions couvertes par ce financement, dont le montant global dépasse le million d'euros. Dès lors, il apparaît opportun d'examiner les possibilités d'extension du dispositif vers les territoires qui en sont actuellement dépourvus.

Dans cette perspective, j'ai chargé mon administration de réaliser une estimation budgétaire en vue d'un déploiement progressif et prioritairement orienté vers les zones non couvertes, afin de disposer d'une projection opérationnelle pour une éventuelle mise en œuvre en 2027. Cette analyse devra également intégrer, de manière explicite, le poids et les besoins liés à la fonction de coordination du dispositif.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, si vous me donniez plus souvent des réponses comme celle-là, nous serions davantage en phase!

Je vous remercie, car je pense que vous êtes aussi convaincue que moi de la pertinence de ce projet impliquant un public qui en a bien besoin. Je vous remercie d'avoir confirmé les financements pour les villes d'Ath et Gembloux. Je vous remercie aussi d'avoir confirmé votre souhait que ce projet soit pérennisé par le biais de financements que votre administration travaille à déployer.

Vos réponses feront à mon avis plaisir aux responsables de Solidarcité qui réalisent un travail formidable et ont bien besoin de notre soutien.

2.6 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Suivi du dossier de l'Ecole de Clerheid et protection des mineurs accueillis»

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Madame la Ministre, en janvier dernier, plusieurs médias ont révélé des soupçons de comportements inappropriés à l'égard de mineurs au sein de l'École de Clerheid, un centre bien connu de classes vertes et de séjours éducatifs accueillant depuis de nombreuses années des enfants et des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À la suite de ces révélations, une instruction judiciaire a été ouverte. La Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé s'être constituée partie civile et avoir lancé ses propres investigations administratives afin d'évaluer la situation et les éventuelles conséquences sur l'agrément du centre. Depuis lors, de nouvelles plaintes ont été déposées et l'émotion suscitée par cette affaire demeure importante parmi les familles, les écoles et les acteurs de la jeunesse.

Par ailleurs, il me revient que des stages et activités destinés à des mineurs continueraient d'être organisés cet été au sein du centre concerné. Cette situation soulève de nombreuses interrogations, d'autant plus qu'il s'agit d'un centre familial et que les activités se dérouleraient sur un site directement lié au domicile de

la personne visée par l'enquête judiciaire. Une action a d'ailleurs encore eu lieu aujourd'hui devant le centre.

Dans un dossier aussi sensible, le travail de la justice doit pouvoir être mené en toute indépendance et dans le respect de la présomption d'innocence, mais il y a à mon sens un point fondamental: le principe de précaution et de protection des enfants doit naturellement constituer la priorité absolue des pouvoirs publics.

Madame la Ministre, où en est l'enquête administrative initiée par les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des révélations de janvier dernier? Quelles démarches d'inspection, de contrôle ou de vérification ont-elles été menées depuis l'ouverture de cette enquête? Des conclusions intermédiaires ou définitives ont-elles déjà été établies par votre administration? Combien de contacts et de signalements ont-ils été reçus par les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis l'éclatement de cette affaire ou par le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE)? Quelles mesures concrètes ont-elles été imposées ou recommandées afin de garantir la sécurité et la protection des enfants qui participeraient encore à des activités organisées sur le site? L'administration a-t-elle procédé à une évaluation spécifique des risques liés au maintien de ces activités cet été? Quels éléments sont-ils actuellement examinés dans le cadre d'une éventuelle suspension ou d'un retrait de l'agrément du centre? Quels sont les critères et procédures applicables lorsqu'un organisme agréé accueillant des mineurs fait l'objet d'une enquête judiciaire pour des faits de cette nature? Enfin, quelles informations ont-elles été communiquées aux parents, aux écoles, aux organisateurs de séjours et aux autres structures susceptibles d'envoyer des enfants dans ce centre afin qu'ils puissent prendre leur décision en parfaite connaissance de cause?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, dans un dossier de cette nature, je souhaite rappeler d'emblée que la protection des enfants et des jeunes constitue une priorité absolue. C'est cette préoccupation qui guide mon action, celle de ma collègue Valérie Glatigny et de l'ensemble du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis que nous avons été informés de cette situation.

Les faits auxquels vous faites référence font actuellement l'objet d'une instruction judiciaire. Je veillerai dès lors à respecter strictement le secret de cette instruction et tous les corollaires qui y sont liés. Bien que je comprenne l'émotion et les préoccupations que cette affaire a provoquées, j'ai un devoir de réserve et de neutralité dans l'intérêt de la régularité des procédures en cours. Il ne m'appartient donc ni de commenter le fond de la procédure ni d'anticiper les conclusions qui relèvent de l'autorité judiciaire.

Sur le volet judiciaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles a entrepris les démarches lui permettant d'être pleinement associée au suivi de cette affaire. Une

déclaration de personne lésée a été déposée auprès du juge d'instruction compétent et une plainte avec constitution de partie civile a ensuite été introduite. Cette démarche vise à permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de défendre pleinement l'intérêt général ainsi que les intérêts des enfants concernés dans le cadre de la procédure en cours.

Pour ce qui relève de ses compétences, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est mobilisée dès la communication d'éléments préoccupants relatifs à cette situation. En ce qui concerne les mesures administratives provisoires à l'égard du centre, elles l'ont été dans le strict respect de la légalité, pour la protection supérieure des enfants, en tenant compte des droits du centre et du principe de présomption d'innocence. Une enquête administrative a été diligentée, les services compétents de l'administration et de l'inspection ont été mobilisés et un suivi spécifique du dossier a été assuré.

Vous m'interrogez plus spécifiquement sur la poursuite éventuelle d'activités accueillant des mineurs. Je comprends pleinement que cette question puisse susciter des inquiétudes. Les vérifications réalisées par les services compétents ont porté notamment sur les mesures organisationnelles établies par l'opérateur, sur les modalités d'encadrement et sur les garanties de protection présentées à la suite des faits dénoncés. Ces éléments continuent à faire l'objet d'un suivi attentif. Le principe de protection des enfants guide naturellement l'ensemble des démarches entreprises.

Il doit toutefois s'exercer dans le respect du cadre légal applicable, des compétences de chaque autorité et des éléments objectivés disponibles. Pour cette raison, toute mesure administrative éventuelle, qu'il s'agisse d'une suspension ou d'un retrait d'agrément, doit être appréciée conformément aux procédures prévues par la réglementation et sur la base d'éléments établis. Le maintien d'un centre de vacances ou de centres de jeunes s'apprécie donc au regard des décrets respectifs.

Dans cette situation, il est primordial de distinguer l'affaire judiciaire, qui concerne une personne isolée, du centre en lui-même. Dans le cas de la personne visée, seul le juge d'instruction peut décider d'une mesure d'écartement supplémentaire. Le centre, pour sa part, a pris les mesures nécessaires demandées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour écarter de ses activités, et donc des enfants qui le fréquentent, la personne concernée par la plainte.

Au sujet du nombre de signalements ou de contacts reçus par les différents services concernés, plusieurs institutions ou services peuvent être amenés à recevoir des informations relatives à une même situation. Je ne dispose dès lors pas, à ce stade, d'un relevé consolidé qui permettrait de communiquer un chiffre fiable. Lorsqu'ils me sont adressés, je peux vous assurer qu'ils sont transmis systématiquement à mon administration pour suite utile.

Enfin, je le répète, je comprends les interrogations exprimées par les familles, les écoles et les intervenants de terrain. C'est précisément pour cette raison que les services compétents poursuivent un suivi attentif de la situation et continuent à exercer leurs missions avec toute la vigilance requise. La protection des enfants demeure et demeurera le critère central guidant notre action, la mienne, celle de mes collègues du gouvernement et des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le suivi de ce dossier, auquel je suis particulièrement attentive.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Madame la Ministre, j'aimerais encore avoir deux ou trois éclaircissements. Vous avez parlé d'une enquête qui a été diligentée, mais est-elle terminée? Des conclusions, aussi partielles soient-elles, permettent-elles de considérer que le centre est en mesure d'obtenir son agrément et qu'il n'y a pas de raison réglementaire de le suspendre, ou bien l'enquête en cours ne permet-elle pas de suspendre l'agrément?

Ensuite, sur la poursuite des activités, j'entends que des modalités d'écartement de la personne concernée et des garanties de protection ont été mises en œuvre par le centre et font l'objet d'un suivi auprès de votre administration. Pouvez-vous aujourd'hui assurer et rassurer les parents que la personne concernée ne peut en aucun cas être en contact avec des enfants dans le cadre des activités d'été organisées dans ce centre?

Je comprends bien les principes de respect des règles et de la présomption d'innocence. Cependant, à mon sens, la priorité absolue est d'appliquer le principe de précaution et de garantie de protection des enfants, et cela, de manière extrêmement rigoureuse.

(Mme Sophie Fafchamps, vice-présidente, prend la présidence.)

2.7 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Droit à la connaissance des origines dans le cadre de la réforme de l'adoption»

2.8 Question de Mme Margaux De Re, intitulée «Réforme de l'adoption internationale»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de la commission de l'Enfance, je vous ai interpellée sur l'état d'avancement de la réforme de l'adoption. Vous m'avez indiqué qu'une note d'orientation serait soumise au gouvernement et que les travaux se poursuivaient avec les opérateurs autour des trois axes essentiels que sont l'adoption internationale, l'adoption interne et l'accompagnement post-adoptif. Cette note a été présentée le 25 juin dernier.

En parallèle, les adoptions internationales ont fait l'actualité à la suite de la demande émise par des enfants adoptés originaires de Corée. Ceux-ci demandent

l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire sur le contrôle, la validation et le suivi des adoptions. Cette demande doit leur permettre de trouver les réponses auxquelles ils ont droit et de veiller à ce que ces drames humains n'arrivent plus. Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils demandent notamment une enquête sur l'encadrement et le contrôle des services agréés.

Selon le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), le fait de connaître ses origines constitue un droit fondamental d'ailleurs inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Le DGDE souligne par ailleurs la nécessité d'un accompagnement adapté – administratif, juridique et psychosocial – pour les personnes en quête d'identité.

L'accès aux dossiers et l'amélioration de la coordination entre les différentes autorités qui détiennent les informations sur l'adopté sont essentiels dans la recherche de ses origines. La Flandre a développé un centre d'expertise et d'accompagnement: le *Afstammingscentrum* a pour but d'aider toute personne qui se pose des questions sur ses origines et sa filiation ou qui cherche à retrouver des membres de sa famille.

Quelles sont les principales mesures de votre note d'orientation? Comment se déclineront les mesures sur l'accompagnement post-adoptif? Quel sera le calendrier de mise en œuvre de la réforme de l'adoption? Envisagez-vous de faciliter l'accès des personnes adoptées à leurs dossiers? Avez-vous eu un contact avec votre homologue flamand au sujet du dispositif «*Afstammingscentrum*» afin d'évaluer une transposition en Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, avez-vous rencontré l'association Le Cri du Han qui est à l'initiative de la demande de la commission d'enquête?

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, en juin dernier, vous avez présenté une réforme du cadre de l'adoption internationale auprès des associations et du secteur, avec l'instauration d'un système de codes couleur – vert, orange et rouge selon les garanties offertes par les pays d'origine. Vous avez justifié cette démarche par la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant et par le constat que, dans certaines situations, le consentement éclairé des parents n'était pas suffisamment garanti ou que des solutions locales n'avaient pas été pleinement recherchées avant que les solutions internationales soient choisies.

Nous partageons cette préoccupation. L'adoption internationale touche à des réalités profondes: un enfant ne choisit jamais de son plein gré d'être séparé de sa culture et de son pays. Beaucoup de personnes adoptées témoignent ensuite d'un véritable déracinement et d'une quête identitaire longue et parfois douloureuse. C'est dans cet esprit que je souhaite vous interroger au nom de mon groupe.

Mes premières questions portent sur la méthode. Sur quels critères précis repose la classification des pays? Le classement sera-t-il rendu public? Sera-t-il révisé régulièrement, étant donné que les situations géopolitiques peuvent varier?

Comment garantissez-vous que l'évaluation de la sécurité juridique et du consentement des familles d'origine s'appuie sur des sources fiables et indépendantes, alors que certains dossiers ou récits ont, par le passé, trompé les parents adoptifs eux-mêmes?

Mes questions suivantes portent sur la fiabilité documentaire. L'absence de documents fiables peut entraîner des conséquences pour toute une vie, en matière d'identité, d'accès à ses origines ou de démarches administratives. La réforme renforce-t-elle les exigences de traçabilité et de conservation des dossiers, y compris pour les adoptions déjà conclues?

Mes dernières questions portent sur l'accompagnement des personnes adoptées. La réforme prévoit-elle des moyens pour soutenir le lien avec la culture d'origine et accompagner les personnes adoptées dans leur recherche, sachant que les parents adoptifs n'y sont pas toujours préparés? Nous connaissons le travail de grande qualité fourni par certaines associations, comme l'ASBL L'Envol. Mais comment la réforme renforcera-t-elle concrètement l'accompagnement des personnes adoptées, non seulement au moment de l'adoption, mais aussi dans la suite de leur vie?

Plus, concrètement, je vous fais part des interrogations formulées par les acteurs de terrain: comment la dizaine de familles en «code rouge» sont-elles accompagnées, au-delà de la réorientation et du soutien psychologique annoncés? La fusion prévue des trois organismes agréés ne risque-t-elle pas d'affaiblir les capacités d'accompagnement? Comment veillerez-vous à préserver l'expertise existante?

Pour terminer, j'ajouterai que certaines communications ont été jugées quelque peu maladroites par certaines personnes concernées. En effet, le communiqué affirmait que, désormais, les besoins de l'enfant primeront sur le désir des candidats. Certaines familles ont souhaité rappeler qu'il s'agit là de l'un des principes fondamentaux de l'adoption et elles craignent que cette formulation jette un discrédit sur les adoptions passées. Je suis certaine que vous pourrez être rassurante à cet égard.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Je commencerai par répondre à votre dernier point, Madame De Re, parce que nous avons vraiment veillé à soigner la communication. Je m'excuse si certains propos ont pu être mal interprétés ou s'ils ont été jugés maladroits. L'intérêt prioritaire de l'enfant est toujours l'élément qui a été pris en considération. Cependant, derrière, il y a des candidats à l'adoption qui sont engagés depuis de nombreuses années dans les parcours. Nous avons été particulièrement sensibles à leurs attentes et à la considération légitime qu'il nous revient de leur apporter.

Les orientations relatives à l'adoption que j'ai présentées le 25 juin dernier concernaient l'adoption internationale extrafamiliale. Les autres volets pour lesquels les réflexions sont toujours en cours sont relatifs à l'adoption interne et au volet post-adoptif. Les orientations prises par rapport à l'adoption internationale ont pour objectif de mieux garantir la fiabilité des procédures en cours et à venir, ainsi que d'assurer la qualité et la sécurité des dossiers, en ayant toujours comme fil conducteur les intérêts et les besoins des enfants.

Une des mesures phares consiste en l'instauration de codes couleur. Les collaborations relatives à l'adoption entre la Communauté française et les pays d'origine des enfants sont désormais classées selon un code couleur en référence au degré de sécurité du cadre dans lequel se déroulent les procédures. Ces codes sont déterminés soit en fonction des résultats des évaluations externes menées par des experts internationaux indépendants, notamment le Service social international, qui garantissent la neutralité indispensable, soit en fonction de pratiques constatées directement par mon administration comme étant insuffisamment conformes aux balises de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale – il peut s'agir d'un pays en guerre, d'un pays sans aucun moyen administratif ou douanier fiable. Ce classement est public; il est disponible sur le site internet de la Direction de l'adoption.

Concernant le sort des familles qui étaient en attente d'une adoption dans un pays estampillé selon le code rouge, je suis bien évidemment pleinement consciente des conséquences que cette décision a sur les projets de vie des candidats adoptants concernés, tant l'investissement émotionnel est important pour eux. En effet, parfois, ils sont engagés dans la procédure depuis plusieurs années.

Des aménagements seront poursuivis en concertation avec les organismes d'adoption agréés et l'Autorité centrale communautaire (ACC). D'autres manières d'apporter l'aide et la protection à un enfant leur seront présentées et proposées. Cela se fera dans le respect des réglementations en vigueur, sans pour autant que celles-ci remplacent bien entendu un projet d'adoption.

Une autre mesure de la réforme vise la fusion des actuels organismes agréés d'adoption (OAA) en un seul. Le contexte de l'adoption internationale – diminution des situations, couplée à l'augmentation des exigences qualitatives et à la fermeture de collaborations à la suite des évaluations négatives – est tel que, sans fusion, le système serait rapidement devenu inviable et aurait pu amener à la faillite pure et simple d'un ou plusieurs OAA, au détriment des enfants à adopter, des candidats à l'adoption et des travailleurs de ces OAA.

À travers cette fusion, nous préserverons au maximum les expertises et nous veillerons à ce que les accompagnements des candidats se poursuivent avec les mêmes standards de qualité. J'ai invité l'ensemble des familles concernées pour les informer en priorité. Nous avons eu l'occasion d'avoir un échange. En est ressortie la demande d'être toujours accompagné par les OAA avec des services décentralisés.

Dans le cadre des mécanismes de fusion, il m'importe que tout ne soit pas centralisé en un seul et même endroit éloigné de leur réalité de terrain. J'y veillerai!

Outre la mise en place d'un suivi psychologique pour les candidats qui en feraient la demande à la suite des décisions prises, la réforme de l'adoption internationale comporte d'autres axes: rendre les textes décrétaux et réglementaires davantage conformes aux standards internationaux et à la Convention de La Haye; travailler sur l'inversion du principe de l'offre et de la demande – à l'avenir, l'objectif poursuivi sera que la Communauté française invitera les nouveaux éventuels pays avec lesquels elle entretient une collaboration à envoyer des profils d'enfants en besoin d'adoption, et non plus l'inverse, de sorte que la recherche d'une adoption commence par le besoin de l'enfant de faire l'objet d'une adoption internationale –; mutualiser les formations de base des candidats adoptants avec les candidats à l'accueil familial et au parrainage d'enfants.

Madame et Monsieur les Députés, j'en viens maintenant à vos questions relatives à l'accès des personnes dans la recherche de leurs origines. L'accompagnement des personnes adoptées doit constituer un pan majeur de la politique d'adoption. Il fait donc naturellement partie du volet post-adoptif de la réforme qui, comme je vous le disais d'emblée, est encore en cours de réflexion et devra être développé avec les OAA.

Les personnes qui ont été adoptées depuis 2005 et qui sont en recherche de leurs origines trouvent déjà bon nombre de réponses en consultant leur dossier d'adoption ou en reprenant contact avec les professionnels qui ont encadré leur adoption. Les parents adoptifs sont également formés pour assurer la transmission de l'histoire à leur enfant adopté. En revanche, la réalité est parfois toute autre pour les personnes adoptées au 20e siècle: le dispositif actuel n'est pas suffisamment organisé pour répondre à leurs besoins de connaître leur passé préadoptif.

Pour les adoptions déjà prononcées, lorsqu'une personne adoptée est en recherche d'informations non présentes dans le dossier, mes services contactent les autorités étrangères pour tenter de combler les vides et reconstituer le maximum des éléments manquants.

L'*Afstammingscentrum*, organisme flamand spécialisé dans la prise en charge de toute personne en questionnement sur ses origines, qu'elle ait été adoptée ou non, est bien connu de mon administration et ses missions seront prises en compte dans la réflexion sur le volet post-adoptif.

Concernant votre dernière question qui porte plus spécifiquement sur l'ASBL Le Cri du Han, porte-voix de personnes qui sont d'origine coréenne et qui ont été adoptées par des familles établies en Belgique, je vous informe que mon administration a été interpellée par certains de ses membres. Elle envisage une rencontre à l'écoute de leurs besoins afin, notamment, de nourrir les orientations pour le volet post-adoptif.

Enfin, il m'est à ce stade difficile de me prononcer, eu égard aux nombreux chantiers en cours, sur le calendrier effectif de mise en œuvre de la réforme. Si la fusion des OAA est envisagée d'emblée, dans le but d'aboutir au début de 2027, la mise en œuvre de la réforme globale de l'adoption devrait être proposée au gouvernement en septembre 2027.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci Madame la Ministre. Je relirai attentivement votre réponse et, le cas échéant, j'y reviendrai par le biais d'une question écrite.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tous les éléments de réponse fournis.

La dureté du sujet apparaît également dans la recherche des solutions pour une réforme de cette ampleur. Nous touchons en effet à des aspects très intimes et des parcours de vie singuliers. Même au sein de la communauté des personnes adoptées, il existe beaucoup de sensibilités différentes. Elles peuvent être très différentes, certaines personnes ayant des idées très formatées et d'autres non. Ces points de vue sont parfois diamétralement éloignés.

Pour ma part, j'estime qu'il ne faut pas négliger les effets de ce type de classement. Je me mets à la place d'un enfant, qui voit soudainement son pays d'origine classé en rouge. C'est violent! Cela doit être un point d'attention.

En ce qui concerne la méthode, je constate que le secteur est très réactif; il est mobilisé et présent. Vous avez tout à gagner à l'informer systématiquement des décisions, des délais et du calendrier. Il faut réellement prendre en compte son expertise pour construire cette réforme.

Certains disent que vous êtes allée un peu vite et qu'ils n'ont pas eu beaucoup d'occasions de suivre la réforme de près. Ici, vous décrivez le récit un peu différemment. Il y a toujours matière à corriger et à améliorer les choses.

Dans les communications, il ne faut surtout pas oublier les familles qui ont entamé les procédures en vue d'une adoption, les enfants susceptibles d'être adoptés et les enfants qui ont été adoptés à l'époque. Comme vous l'avez dit, certains ont été adoptés au 20e siècle. Par conséquent, tous ces débats ressassent des choses vécues et font ressurgir certaines interrogations.

(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)

2.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Requalification du service d'aide en milieu ouvert (AMO) Le Cap à Verviers et adéquation des moyens de l'aide à la jeunesse face à la crise du terrain»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaite vous faire part de l'inquiétude grandissante et légitime des opérateurs de terrain de notre arrondissement, et plus particulièrement du service d'aide en milieu ouvert (AMO) Le Cap, à Verviers, qui intervient dans un quartier reconnu comme l'un des plus

pauvres de Wallonie. Ce service AMO est actuellement reconnu en catégorie 2, alors que tous les autres services AMO de l'arrondissement bénéficient, à juste titre, d'une reconnaissance en catégorie 3. Cet écart administratif a un impact direct et lourd sur les capacités d'action de ce service AMO, le passage en catégorie 3 lui permettrait d'obtenir un poste d'équivalent temps plein (ETP) supplémentaire de niveau universitaire, ainsi que des moyens de fonctionnement accrus.

Dans le cadre des économies budgétaires réalisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, votre gouvernement a instauré un moratoire transitoire pour 2026 touchant le secteur de l'aide à la jeunesse: suspension de nouveaux agréments, blocage des «sauts de classe», suspension des changements d'indice et gel du calcul triennal.

Pendant ce temps, la réalité du terrain reste très préoccupante. L'association Le Cap se retrouve aujourd'hui dans une situation intenable: elle a dû suspendre l'acceptation de toute nouvelle demande de suivi individuel de jeunes à partir du mois de juillet, croulant littéralement sous la charge de travail.

Les chiffres et les situations rapportés sont alarmants. L'AMO reçoit de nouvelles sollicitations toutes les semaines. Les besoins sont donc bien là. De plus, la complexité des dossiers a drastiquement augmenté. Les prises en charge nécessitent un encadrement et un accompagnement de plus en plus importants et intensifs: gros problèmes de santé mentale, décrochage scolaire profond, conflits familiaux complexes et aigus. Ces problématiques ne se règlent pas en un claquement de doigts; elles exigent du temps, une écoute attentive et une expertise que les équipes actuelles, arrivées à la limite de leurs capacités, ne peuvent plus garantir de manière optimale, faute de moyens.

Alors que certains budgets du secteur de l'aide à la jeunesse ont été augmentés depuis votre prise de fonction en tant que ministre de l'Aide à la jeunesse, le blocage de cette situation – lié, semble-t-il, au futur décret qui se fait attendre – paraît totalement déconnecté de l'urgence sociale et des appels des opérateurs de terrain.

Madame la Ministre, trouvez-vous normal de freiner, voire de paralyser, le fonctionnement d'une organisation de terrain essentielle pour des motifs de «pause transitoire» ou de «rédaction d'un nouveau décret»? Comment les acteurs de première ligne sont-ils censés gérer l'afflux de demandes dramatiques alors que le travail d'aide à la jeunesse ne peut plus être mené correctement, faute de requalification attendue, comme pour ce service AMO? Enfin, qu'allez-vous répondre concrètement aux membres de l'équipe du service AMO Le Cap, obligés de reporter de plusieurs mois des prises en charge, et surtout à ces jeunes en souffrance qui se retrouvent aujourd'hui sans réponse adaptée?

Je vous remercie pour les réponses et les solutions concrètes que vous apporterez pour permettre à nos services AMO de pouvoir travailler et répondre aux

besoins des jeunes sur le terrain. Sans cela, le temps de la respiration budgétaire pour rééquilibrer les mécanismes financiers avec les acteurs de terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles sera un temps d'asphyxie du secteur, et ce, au détriment des jeunes. Cela se paiera plus cher dans le futur.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, les questions que vous m'adressez illustrent en effet à quel point la réforme de la prévention spécialisée est aujourd'hui nécessaire et urgente. Je ne considère pas qu'il soit normal de freiner le développement d'acteurs de terrain essentiels. En revanche, dans le contexte actuel, il est de ma responsabilité de garantir que les moyens publics, nécessairement limités, soient orientés de manière équitable et priorisée.

La situation que vous évoquez est directement liée au fait que, jusqu'à présent, les passages de catégorie des services AMO ont essentiellement été traités au cas par cas, sur la base de réalités locales, certes légitimes, mais sans outil permettant de comparer objectivement les besoins à l'échelle de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Désormais, nous disposons de critères de programmation pour les services mandatés, ce qui nous a permis de lancer un appel à projets permettant de créer 316 nouvelles prises en charge d'ici à la fin de 2027. Nous ne disposons malheureusement pas d'un instrument opérationnel équivalent pour les services de prévention non mandatés. Dans un contexte d'augmentation des besoins et de contrainte budgétaire, cette lacune n'est plus tenable. C'est dans ce cadre que j'ai décidé de geler temporairement les passages de catégorie, le temps de construire un outil d'objectivation des besoins et de hiérarchisation des priorités pour ces services. Cette décision n'est pas un renoncement, mais une étape indispensable pour garantir davantage de justice territoriale et d'efficacité dans nos politiques.

Je suis pleinement consciente de la pression considérable qui pèse sur les acteurs de première ligne, en particulier sur les services AMO, confrontés à un afflux de demandes souvent urgentes et complexes. La réforme que nous engageons vise précisément à mieux répondre à cette réalité, en permettant à terme une répartition des moyens fondée sur des indicateurs objectivés tels que les caractéristiques socio-économiques des territoires, la densité de la population de jeunes des territoires en lien avec la densité de la population et l'accessibilité des services existants, les besoins exprimés par les acteurs locaux, ou encore la couverture géographique effective.

Dans l'intervalle, j'invite les services à poursuivre leurs missions sur la base des moyens actuellement disponibles en mobilisant, lorsque cela s'avère nécessaire, des mécanismes de régulation temporaires, exceptionnels, proportionnés, afin de préserver la qualité de l'accompagnement. Par ailleurs, mes services restent

attentifs aux situations les plus critiques, afin d'éviter des ruptures brutales dans l'accès à l'aide.

Je mesure pleinement les conséquences très concrètes de cette situation pour les équipes, contraintes de reporter certaines prises en charge, ainsi que pour les jeunes et les familles qui attendent un soutien. C'est précisément pour mieux répondre à ces situations que j'ai souhaité engager un travail structuré en deux phases: d'une part, l'élaboration d'une grille d'analyse qui repose sur des critères objectivables; d'autre part, l'identification, sur cette base, des priorités de développement par type de service et par zone géographique. Cette démarche, attendue par de nombreux acteurs du secteur eux-mêmes, notamment dans le cadre des Assises de la prévention, doit nous permettre de sortir d'une logique fragmentée pour aller vers une politique cohérente, lisible et équitable.

Dans l'immédiat, je veux rassurer les équipes concernées: leur travail est reconnu, il est essentiel. Je leur demande de continuer à organiser leurs interventions au mieux au regard des moyens disponibles, en lien avec les partenaires locaux, dans l'intérêt des jeunes. Mon objectif est précisément de leur donner à terme un cadre plus lisible, plus organisé, plus structuré, pour permettre des perspectives de développement mieux ciblées avec une couverture en adéquation avec les besoins de prise en charge des jeunes par les acteurs de première ligne, essentiels à notre société. Je suis consciente qu'il y a urgence. Mon objectif est de présenter un projet en 2027, au début de l'année si possible.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous sens sensible à cette situation et je le comprends. Vous avez besoin d'une vision globale. Il n'en reste pas moins qu'on parle d'un service AMO qui se trouve dans un quartier qui répond aux critères d'indicateurs socio-économiques. On est dans une ville dont la population de jeunes est supérieure à la moyenne wallonne et qui répond donc aux critères que vous mettez en avant. Sur l'accessibilité, les autres AMO de l'arrondissement sont tous reconnus en catégorie 3, et ce, à juste titre. Loin de moi l'idée de retirer une catégorie d'un service AMO pour en donner à un autre.

Les besoins existent. Aujourd'hui, ce constat est un signal d'alarme: la structure et les équipes actuelles ne sont plus en mesure d'accompagner de nouveaux jeunes de manière individuelle. Je me vois mal devoir leur dire de patienter encore six mois dans cette situation, en espérant qu'elles pourront trouver une solution au début de 2027, si vous respectez le délai que vous venez d'indiquer. Sinon, ce sera pour le milieu voire peut-être pour la fin de 2027.

Je souhaiterais donc qu'on examine de manière plus approfondie la situation de cet AMO qui, à mon sens, s'inscrit parfaitement dans les critères que vous avez expliqués, afin qu'on trouve éventuellement une solution transitoire lui permettant une augmentation de catégorie dans les prochains mois. Le travail n'en sera que meilleur, et ce, au bénéfice du jeune.

3 Interpellation de Mme Margaux De Re, intitulée «Canicules dans les milieux d'accueil de la petite enfance» (article 78 du règlement)

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a traversé récemment un épisode de fortes chaleurs. D'autres semblent arriver prochainement. De telles conditions ont un impact direct sur le fonctionnement de nombreux milieux d'accueil de la petite enfance. Ces derniers jours, plusieurs crèches ont été contraintes de demander aux parents de garder leur enfant à domicile ou de venir le rechercher plus tôt, faute de pouvoir garantir des conditions d'accueil correctes pour les bébés.

Une telle situation ne peut plus être considérée comme exceptionnelle. Elle révèle une vulnérabilité structurelle d'une partie des infrastructures de la petite enfance face aux effets du dérèglement climatique. Les nourrissons et les jeunes enfants figurent parmi les publics les plus sensibles aux fortes chaleurs, avec des vrais risques pour leur santé, parfois immédiats, parfois aussi dans les jours qui suivent les épisodes de canicule. De nombreux milieux d'accueil occupent des bâtiments anciens, insuffisamment isolés ou peu adaptés aux moments climatiques extrêmes.

Les recommandations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) rappellent qu'aucune température maximale n'entraîne automatiquement la fermeture d'un milieu d'accueil. Par exemple, dans un lieu d'accueil, il y avait jusqu'à 31 degrés à l'intérieur. Il n'y a pas de référence légale pour une fermeture de la crèche. Une fermeture ne peut être envisagée que si les enfants sont assurés d'être accueillis dans de meilleures conditions à leur domicile. Vous imaginez la difficulté que peut impliquer la formulation en question. Une telle réalité mérite d'être interrogée, notamment dans certains territoires urbains où des familles vivent elles-mêmes dans des logements particulièrement exposés à la chaleur. Pour les enfants en question, la fermeture de la crèche n'est pas nécessairement synonyme de meilleures conditions, au contraire.

Au-delà de la gestion de l'urgence, cette situation pose la question de l'adaptation de nos infrastructures aux conséquences du changement climatique. Si les bâtiments les plus récents répondent généralement à des normes énergétiques plus exigeantes, plusieurs retours de terrain montrent que certains choix architecturaux, comme les grandes surfaces vitrées, l'absence d'ombre ou une ventilation insuffisamment maîtrisée peuvent aussi favoriser la surchauffe. Quant aux bâtiments plus anciens, les moyens permettant de garantir un confort thermique satisfaisant demeurent souvent assez limités. On a notamment vu des puéricultrices utiliser des auvents par exemple pour tenter de faire de l'ombre sur les fenêtres. Enfin, si la réglementation prévoit des dispositions relatives au chauffage, à l'aération et à la protection contre les rayonnements solaires, elle ne fixe pas d'exigences spécifiques au confort thermique en période de fortes chaleurs, alors que ces épisodes sont appelés à devenir de plus en plus fréquents.

Le gouvernement dispose-t-il d'un état des lieux des milieux d'accueil les plus exposés aux épisodes de fortes chaleurs? Des retours de terrain ou des relevés ont-ils permis d'identifier des structures particulièrement sujettes à la surchauffe? Disposez-vous d'un cadastre des milieux d'accueil qui ont dû fermer en raison des températures? Le gouvernement envisage-t-il de faire évoluer les normes applicables aux infrastructures des milieux d'accueil afin d'y intégrer explicitement des exigences relatives au confort thermique estival, à la protection solaire, à l'ombrage, à la ventilation et, plus largement, à la résilience climatique? Comment le gouvernement accompagne-t-il les pouvoirs organisateurs afin d'adapter les bâtiments existants aux épisodes de chaleur, de plus en plus fréquents? Est-il prévu des moyens spécifiques ou des priorités dans les financements?

La question suivante est plutôt régionale, mais je vous la pose quand même: quels impacts pensez-vous que la suppression du pack «Énergie» en Région de Bruxelles-Capitale aura sur la capacité des milieux d'accueil situés à Bruxelles à réaliser les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation climatique dont ils ont besoin? En effet, quand nous avons eu le débat sur ce pack, il est apparu que de nombreuses crèches étaient concernées par des chantiers à venir; or, elles ne pourront pas faire les travaux demandés. Dès lors, se sont-elles tournées vers vous pour demander de l'aide?

L'ONE prévoit-il un accompagnement spécifique des équipes afin de favoriser la mise en œuvre des bonnes pratiques en période de fortes chaleurs, notamment pour la gestion des protections solaires, la ventilation, l'aération, la gestion optimale des bâtiments, etc.? En effet, ce n'est pas toujours évident, ne fût-ce que pour des questions d'horaires. Par exemple, les puéricultrices présentes l'après-midi ne font pas toujours le suivi de ce que leurs collègues du matin ont fait pour rafraîchir le lieu. Ce n'est pas facile à gérer, puisqu'elles sont aussi occupées à gérer les enfants.

Le gouvernement dispose-t-il d'une évaluation de l'application du principe selon lequel une fermeture ne peut être décidée que si les enfants bénéficient de meilleures conditions à domicile? Cette question fait l'objet d'une attention particulière dans les quartiers où les logements sont fortement exposés aux chaleurs. C'est assez difficile pour une puéricultrice de savoir si, en ayant renvoyé un enfant à la maison, ce dernier aura de meilleures conditions. Dans la crèche de ma fille, cela a été le cas et il y a eu beaucoup de discussions avec les parents pour savoir s'ils étaient sûrs que c'était une bonne idée de reprendre les enfants, afin de diminuer le nombre d'enfants présents et donc la charge de travail, tout en assurant de bonnes conditions.

Lors de la conception de nouvelles infrastructures pour la petite enfance, comment le gouvernement veille-t-il à ce que les choix architecturaux et techniques permettent effectivement de limiter les phénomènes de surchauffe estivale? Une évaluation des bâtiments, par exemple de ceux qui ont été récemment construits,

pourrait-elle être réalisée à cet égard? Je pense notamment au fait d'avoir des énormes baies vitrées, ce qui est très chouette pour les enfants, mais ce qui crée aussi toute une série de difficultés. Enfin, quelles mesures spécifiques sont-elles prévues, afin de garantir des conditions de travail adaptées pour les professionnels des milieux d'accueil lors des épisodes de fortes chaleurs? Avoir chaud sous 30 degrés ou avoir chaud sous 30 degrés avec des bébés collés à soi, ce n'est pas exactement la même chose.

M. le président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Comme Mme De Re l'a dit, les épisodes de fortes chaleurs que nous connaissons désormais sont appelés à se répéter régulièrement. Ils ne constituent plus des exceptions. Chaque été, nous nous rendons compte que cette question mérite toute notre attention, les très jeunes enfants étant particulièrement vulnérables. Il est donc essentiel que les milieux d'accueil disposent de repères clairs pour agir rapidement.

À cet égard, je souligne le travail réalisé par l'ONE. Ses recommandations sont régulièrement diffusées et actualisées. Elles rappellent des gestes simples, mais essentiels: l'hydratation, l'adaptation des activités, la limitation de l'exposition au soleil et l'aération des locaux. Il s'agit d'un accompagnement précieux pour les professionnels.

Néanmoins, j'observe que la majorité des questions de Mme De Re concernent les infrastructures et ne relèvent donc pas vraiment des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les dispositifs de rénovation des bâtiments étant plutôt à charge des Régions. Il s'agit tout de même d'enjeux particulièrement importants.

C'est pourquoi, dans le cadre de vos compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles, Madame la Ministre, j'aimerais vous poser deux questions.

Premièrement, quel bilan l'ONE tire-t-il déjà de ce premier épisode de fortes chaleurs? Les milieux d'accueil ont-ils fait part de difficultés particulières ou de besoins qui conduiraient à faire évoluer les recommandations ou les modalités d'accompagnement par l'ONE?

Deuxièmement, l'ONE prévoit-il de formaliser un retour d'expérience à l'issue de ces épisodes de chaleur afin d'objectiver les difficultés que les milieux d'accueil rencontrent sur le terrain? Une telle démarche pourrait constituer un outil utile pour éclairer, le moment venu, les autorités compétentes, chacune dans le cadre de ses responsabilités.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Je tiens, avant tout, à remercier les professionnels des milieux d'accueil qui, ces derniers jours, ont travaillé dans des conditions difficiles. Madame De Re, vous avez parlé

du fait qu'ils et elles doivent faire preuve d'imagination pour trouver les solutions les plus optimales, tout en ayant des bébés collés à eux. J'ai pu le vivre et je sais les efforts qu'ils et elles ont déployés pour garantir, malgré des circonstances parfois complexes, un accueil de qualité et sécurisé.

Votre interpellation me permet d'aborder un sujet qui dépasse la seule gestion des épisodes de canicule dans ces milieux et qui concerne, plus largement, l'état des lieux des infrastructures et les éventuelles fermetures de milieux d'accueil. Nous disposons aujourd'hui d'un outil particulièrement précieux en Wallonie: l'inventaire des infrastructures réalisé auprès des milieux d'accueil de niveau 2. Celui-ci nous a permis d'objectiver un ensemble d'informations relatives notamment à l'isolation des bâtiments, à leur ventilation, aux protections solaires ou encore au confort thermique. C'est précisément sur la base de ce cadastre que le gouvernement wallon a adopté, à la fin du mois de juin, son premier plan quinquennal de rénovation des infrastructures de la petite enfance. Il permettra de prioriser les investissements là où les besoins sont les plus importants, afin d'assurer la sauvegarde de plus de 4 500 places et d'améliorer leur niveau de confort, en ce compris le confort thermique.

Mes compétences concernent les infrastructures situées en Wallonie. Je suis néanmoins attentive à la situation bruxelloise. Les échanges que nous entretenons avec nos homologues bruxellois permettront, je l'espère, d'identifier les mesures utiles afin que les milieux d'accueil puissent continuer à être soutenus dans leurs travaux de rénovation.

En ce qui concerne les réductions d'horaires ou les fermetures temporaires liées aux fortes chaleurs, les recommandations de l'ONE rappellent que celles-ci ne peuvent être envisagées que lorsqu'elles sont réellement adoptées dans l'intérêt de l'enfant. Madame De Re, vous avez souligné, à juste titre, les situations d'enfants qui seraient renvoyés à leur domicile dans des conditions – notamment en ville – où les espaces d'aération ou de fraîcheur sont moins présents, ce qui est évidemment problématique.

Cette appréciation relève avant tout du pouvoir organisateur, qui connaît les réalités des familles qu'il accompagne. Il est le mieux placé pour apprécier, au cas par cas, la solution la plus adaptée. Certains pouvoirs organisateurs ont informé l'ONE des fermetures décidées, des mesures mises en œuvre et du maintien de l'accueil dans des crèches équipées adéquatement. Je tiens à le souligner également. Le bilan n'est pas plein et repose actuellement uniquement sur des informations provenant du terrain, mais il doit nous interroger et j'y reviendrai à la fin de ma réponse.

Par ailleurs, l'arrivée des beaux jours et des fortes chaleurs a fait l'objet de plusieurs communications anticipées auprès des milieux d'accueil, mais aussi des camps de jeunesse et de l'accueil temps libre (ATL) de manière générale. Comme chaque année, ces communications et les recommandations qu'elles contiennent

ont été envoyées dès le mois de mai. Un renforcement de ces recommandations a également eu lieu lorsque la phase d'alerte du plan «Forte chaleur et pics d'ozone» a été déclarée.

Concernant l'évolution des normes applicables aux infrastructures, je rappelle que notre réglementation comporte déjà plusieurs exigences importantes dans le domaine de la qualité des bâtiments, notamment en ce qui concerne la protection des surfaces vitrées contre le rayonnement solaire ou encore l'aération des locaux.

En outre, ces exigences sont complétées par les recommandations techniques diffusées par l'ONE lors de l'analyse des projets et dans sa documentation destinée aux pouvoirs organisateurs. Le défi à relever aujourd'hui n'est donc pas tant de multiplier les normes que de veiller à ce que les futurs investissements intègrent pleinement les défis climatiques et énergétiques afin de disposer de bâtiments toujours plus résilients. Au-delà des investissements, je suis également attentive à toutes les bonnes pratiques susceptibles d'améliorer, de manière pragmatique, le confort thermique des milieux d'accueil. De nombreuses solutions existent déjà, qu'il s'agisse de végétalisation, d'ombrages ou d'aménagements simples des espaces extérieurs. Je souhaite que ces expériences de terrain puissent continuer à être valorisées et partagées avec les pouvoirs organisateurs, en complément des investissements structurels.

S'agissant de l'accompagnement des équipes, l'ONE joue déjà un rôle important. Ses recommandations sont régulièrement actualisées et diffusées parmi les milieux d'accueil. Elles portent notamment sur l'aération des locaux, la gestion des protections solaires, l'organisation des activités, l'hydratation des enfants ou encore les mesures de prévention à appliquer lors des épisodes de fortes chaleurs. Cet accompagnement continuera naturellement à évoluer en fonction des témoignages des acteurs du terrain.

Mesdames les Députées, notre responsabilité consiste donc à passer progressivement d'une logique de réaction à une logique d'anticipation. C'est tout le sens du plan quinquennal de rénovation que je vous ai présenté. Le fil conducteur reste toujours le même, à savoir préserver des conditions d'accueil de qualité pour tous les enfants, protéger les professionnels qui les accompagnent au quotidien et construire des infrastructures capables de répondre aux difficultés climatiques des prochaines décennies. L'évolution climatique doit nous inciter à ce que toutes les actions mises en œuvre, qui vont dans le bon sens à mon avis, soient en permanence évaluées et remises en question. Effectivement, il serait bon, à l'ONE, de formaliser les retours d'expérience de manière plus générale. L'objectif serait d'avoir la vue la plus complète possible en la matière, d'être plus performants et d'anticiper au mieux les besoins générés par le changement climatique.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Nous avons toutes utilisé la notion de «confort thermique». Je n'aime pas cette notion, mais n'en ai pas encore trouvé de meilleure. Je le trouve bizarre, car elle donne l'impression qu'on essaie de rendre les

choses confortables, alors qu'on essaie juste de les rendre viables, si je puis dire. Il conviendrait de trouver un autre terme.

Vous avez raison de saluer le travail qui a été effectué sur le terrain, Madame la Ministre. Les conditions étaient indécentes; des cas graves auraient pu survenir à tous les niveaux. Si cela a été évité, ce n'est pas forcément parce qu'il a fait moins chaud les jours qui ont suivi, c'est surtout parce que, sur le terrain, les directions, les puéricultrices, les assistantes sociales et tout le personnel ont fait un travail très intense pour y arriver.

Concernant l'inventaire des infrastructures de niveau 2, j'ai bien connaissance de ce qui existe en Wallonie et regrette que cela n'existe pas à Bruxelles. Nous allons devoir nous mobiliser dans un autre Parlement pour faire évoluer la situation, car Bruxelles en a besoin, vu la densité.

Avec mon groupe, nous allons déposer un projet de motion qui demande d'aller un pas plus loin afin d'avoir un plan «Canicule» applicable à tous les milieux d'accueil et précisant les mesures de prévention, les protocoles à mettre en œuvre lors des épisodes de fortes chaleurs et les modalités de continuité de l'accueil.

En second lieu, nous aimerions faire évoluer les normes applicables. Vous avez dit que nous ne pouvons pas tout régler par des normes. Toutefois, l'absence de température maximale dans la réglementation soulève quand même des questions. Cela signifie que, potentiellement, un milieu d'accueil dans lequel la température atteindrait 34 degrés ne serait pas contraint de fermer.

J'imagine bien que, sur le terrain, les professionnels ne laisseraient pas une telle situation perdurer. Néanmoins, de la même manière qu'il existe des normes en cas de grand froid, il serait utile de faire évoluer le cadre réglementaire. Je pense tout simplement que, quand les normes ont été écrites, personne n'avait anticipé des épisodes de dérèglement climatique d'une telle ampleur.

Enfin, nous aimerions que soit établi, sous le pilotage de l'ONE, un cadastre des milieux d'accueil les plus exposés aux fortes chaleurs. L'objectif serait de mettre en œuvre la priorisation dont vous avez parlé pour la Wallonie, dans le cadre d'un pilotage centralisé à l'échelle de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, de manière à avoir une vue d'ensemble des sites et des bâtiments les plus vulnérables.

M. le président. – J'ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme De Re, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, la réponse de Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des

Maisons de justice, à l'interpellation de Mme Margaux De Re, intitulée "Canicules dans les milieux d'accueil de la petite enfance",

considérant que les épisodes de fortes chaleurs sont appelés à se multiplier sous l'effet du dérèglement climatique,

considérant que les nourrissons et les jeunes enfants figurent parmi les publics les plus vulnérables face aux fortes chaleurs,

considérant que bon nombre de milieux d'accueil sont installés dans des bâtiments anciens ou insuffisamment adaptés aux épisodes de chaleur extrême,

considérant que la réglementation actuelle prévoit des exigences relatives au chauffage, à l'aération et à la protection contre le rayonnement solaire, sans fixer d'exigences spécifiques en matière de confort thermique estival,

considérant qu'il appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles de garantir des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux conséquences du changement climatique,

demande au gouvernement:

d'imposer l'élaboration d'un plan "Canicule" applicable dans chaque milieu d'accueil, précisant les mesures de prévention, les protocoles à mettre en œuvre lors des épisodes de fortes chaleurs et les modalités de continuité de l'accueil,

de faire évoluer les normes applicables aux infrastructures des milieux d'accueil afin d'y intégrer des exigences en matière de protection contre les épisodes de fortes chaleurs, notamment en ce qui concerne la protection solaire, l'ombrage, la ventilation et la prévention des phénomènes de surchauffe,

d'établir un cadastre des milieux d'accueil les plus exposés aux fortes chaleurs et de mettre en œuvre un plan d'investissement prioritaire visant à adapter les bâtiments les plus vulnérables.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Fafchamps et Bluge, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, la réponse de Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, à l'interpellation de Mme Margaux De Re, intitulée "Canicules dans les milieux d'accueil de la petite enfance",

passe à l'ordre du jour.»

4 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Manque de places de stages pour les jeunes enfants», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 20h15*.